

On découvre un complot d'espionnage contre trois pays

Un complot contre la Grande-Bretagne, les É.-Unis et la France

Les témoignages de Robert G. Switz et de sa femme, deux Américains, font découvrir le complot.

ARRESTATIONS

Les bénéficiaires auraient été l'Allemagne et la Russie soviétique.

DOCUMENTS SAISIS

PARIS, 20. — Le magistrat André Benon déclare aujourd'hui que M. et Mme R. G. Switz, de East-Orange, N.-J., ont fait découvrir les agissements à New-York d'un groupe international d'espions, qui les avaient envoyés en France comme agents. Ils recevaient un salaire de 5.000 francs par mois (environ \$335).

Des prisonniers américains, annoncent les autorités de la police, ont fait découvrir un complot d'espionnage élaboré contre la Grande-Bretagne, les États-Unis et la France. Des investigateurs déclarent que les bénéficiaires de ce que les autorités regardent comme un vaste syndicat d'espionnage international.

Des agents de police de Grande-Bretagne et des États-Unis ont apporté leur coopération aux investigations, et c'est en grande partie grâce à leurs efforts que des résultats ont été obtenus dans la découverte du complot.

M. et Mme Robert-Gordon Switz, deux Américains, ont subi un interrogatoire de sept heures, pendant une séance secrète présidée par le juge André Benon. La séance s'est terminée un quart d'heure avant, et ce matin, cinq personnes, dont deux femmes, ont été arrêtées. Les autorités déclarent que les Switz ont fait une confession entière au sujet de la part qu'ils ont prise au complot. Une troisième femme que la police s'attendait à arrêter aujourd'hui est disparue. Après l'interrogatoire, des Switz, le juge annonça qu'il avait signé des mandats en vue de l'arrestation de personnes sur lesquelles on n'entretenait pas de doutes avant l'interrogatoire des Américains. Les policiers croient que 25 personnes seront arrêtées.

Les nouveaux prisonniers sont: le colonel Dumoulin, alias Charras, officier de l'armée française en retraite et propriétaire d'une publication militaire, M. Aubry, ingénieur dans une manufacture de poudre, et sa femme, M. Vatroslavich, Roumain naturalisé français, chimiste de l'Institut national de biologie; Mlle Riva Davidovici, dentiste roumaine.

La police est aussi à la recherche d'une femme de la Bessarabie mariée à un Français mais celle-ci a fui. Des documents, comprenant des codes secrets, des plaques photographiques, des pellicules et des photographies ont été saisis. La Suisse était désignée comme le pays d'où on devait distribuer les documents secrets.

Les Switz sont nés de East-Orange, N.-J., et ils sont restés prisonniers depuis le 20 décembre. Le juge Benon déclare qu'on n'a pas l'intention de faire comparaitre de nouveau les Switz. Ils ont été rendus à leurs cellules. D'après la police, l'Allemagne et la Russie soviétique recevaient des renseignements secrets. Au moins trois des personnes impliquées étaient munies de passeports canadiens, Benjamin Berocovici et sa femme, qui se disent des naturalisés canadiens, sont en prison à Paris.

Mlle Davidovici est accusée d'avoir agi comme intermédiaire entre un certain nombre d'espions et des agents de Russie et d'Allemagne. Aubry est accusé d'avoir copié des documents et de les avoir envoyés dans des pays étrangers.

LOI DES PENSIONS

Le gouvernement n'a pas l'intention de proposer des amendements à la loi des pensions au cours de la session actuelle, a déclaré le ministre des Pensions et de la Santé nationale, M. MacLaren, hier après-midi, en Chambre.

Cette déclaration a été faite en réponse à une question posée par M. F. G. Sanderson, libéral de Perth-

guit.

(suite à la 4e page)

(Du correspondant du Droit)

OTTAWA, 20. — Il est possible que, dans un avenir rapproché, la province d'Ontario établisse une commission du salaire minimum pour les hommes. C'est du moins ce que l'on peut conclure des déclarations qui ont été faites, hier après-midi, par le ministre de la Santé, le docteur Robb, dans le débat sur la résolution présentée par le député de Brantford, M. A. R. Nesbitt.

(suite à la 4e page)

DES ÉLECTEURS QUI SERAIENT DÉFRANCHISÉS

M. Sinclair exprime ses craintes. Les listes seront complétées, dit M. Price.

LOI NOUVELLE

(Du correspondant du Droit)
TORONTO, 20. — "Je crains qu'un grand nombre d'électeurs soit défranchisé par cette nouvelle loi" fit remarquer, hier après-midi, l'ancien chef parlementaire libéral, M. W. E. N. Sinclair, quand il souleva de fortes objections sur la manière dont sera amendée la loi des listes électorales par le bill présenté par le procureur général Price vendredi.

Ce bill ainsi que celui de la loi électorale est venu devant la Chambre pour sa seconde lecture.

C'est particulièrement contre les modifications apportées dans la préparation des listes électorales que M. Sinclair s'est objecté. "Les énumérateurs, dit-il, seront nommés par le gouvernement et il y a grand danger qu'ils omettent dans la préparation de leurs listes un grand nombre de noms de libéraux ou de progressistes. Je crois que l'ancien système de prendre les listes préparées par les conseils municipaux était préférable car il y a grand danger qu'un grand nombre d'électeurs soient défranchisés. Pour obvier à la chose, il faudra des énumérateurs de tous les partis". Le procureur général donna ici l'assurance à M. Sinclair que les listes seraient faites de la façon la plus complète possible.

"Le délai de 20 jours est court", dit M. Nixon.

M. Harry Nixon, de son côté, s'objecta au délai de 30 jours seulement de résidence "ou accordé droit de vote à un électeur dans un certain district. Il expliqua que ce laps de temps était beaucoup trop court, et donnerait lieu à la plus grande confusion. Il demanda un délai de 60 jours.

Les dépenses prévues pour l'année financière 1934-1935 sont, en résumé, les suivantes: dépenses totales de \$74.473.566,07, dont \$37.467.519,57 de dépenses statutaires et \$37.006.046,50 de dépenses que la Chambre sera obligée de voter.

Les dépenses prévues pour l'année financière 1934-1935 sont, en résumé, les suivantes: dépenses totales de \$74.473.566,07, dont \$37.467.519,57 de dépenses statutaires et \$37.006.046,50 de dépenses que la Chambre sera obligée de voter.

Voici maintenant la liste des dépenses non statutaires par départements: législatif, \$300.780; premier ministre, \$2.654.197; procureur général, \$2.376.638; assurances, \$67.345; éducation, \$9.650.759; terres et forêts, \$1.505.000; développement du nord, \$471.025; mines, \$293.875; gibier et pêcheries, \$585.190; travaux publics, \$870.469; routes, \$636.180; santé, \$2.218.746; travail, \$406.021; bien-être public, \$5.227.261; trésorerie provinciale, \$583.120; vérificateur provincial, \$104.950; secrétaire provincial, \$1.762.380; agriculteurs, \$2.076.762; divers, \$200.000.

Notons en passant que les dépenses prévues pour l'année 1934-1935 sont présentées une session d'avance parce que les dates de la fin de l'année financière et de la session se coïncident pas.

POUR OTTAWA

Au nombre des crédits déposés en Chambre hier pour adoption figurent les montants suivants en faveur des maisons d'enseignement d'Ottawa: Ecole Normale de l'Université d'Ottawa, \$22.450, dont \$20.450 de salaires réguliers et \$2.000 de salaires occasionnels; \$50 pour dépenses de voyages; \$400 pour livres.

(suite à la 4e page)

LA COOPÉRATION

La Chambre a approuvé en troisième lecture, hier après-midi, un bill au sujet de l'usage conjoint de la rive et des rails à Québec, par le Pacifique Canadien et le Canadien National. Dans un bref discours, M. Jean-François Pouliot, libéral de Temiscouata, s'est opposé au bill.

(suite à la 4e page)

CEUX QUI S'EN VONT

(Pressé Canadienne)
DETROIT, 20. — Andrew D. Bowiby, 73 ans, juge de la cour des jeunes délinquants de Windsor et hommes d'affaires en vue.

BROOKLINE, Mass. — Alexander S. Porter, 60 ans, fondateur et président du club national de Curling, OTTAWA. — John C. Bell, maître de poste adjoint d'Ottawa.

MONTREAL. — Frank P. Moffatt, 51 ans, directeur adjoint de la section d'économie du Canadien National.

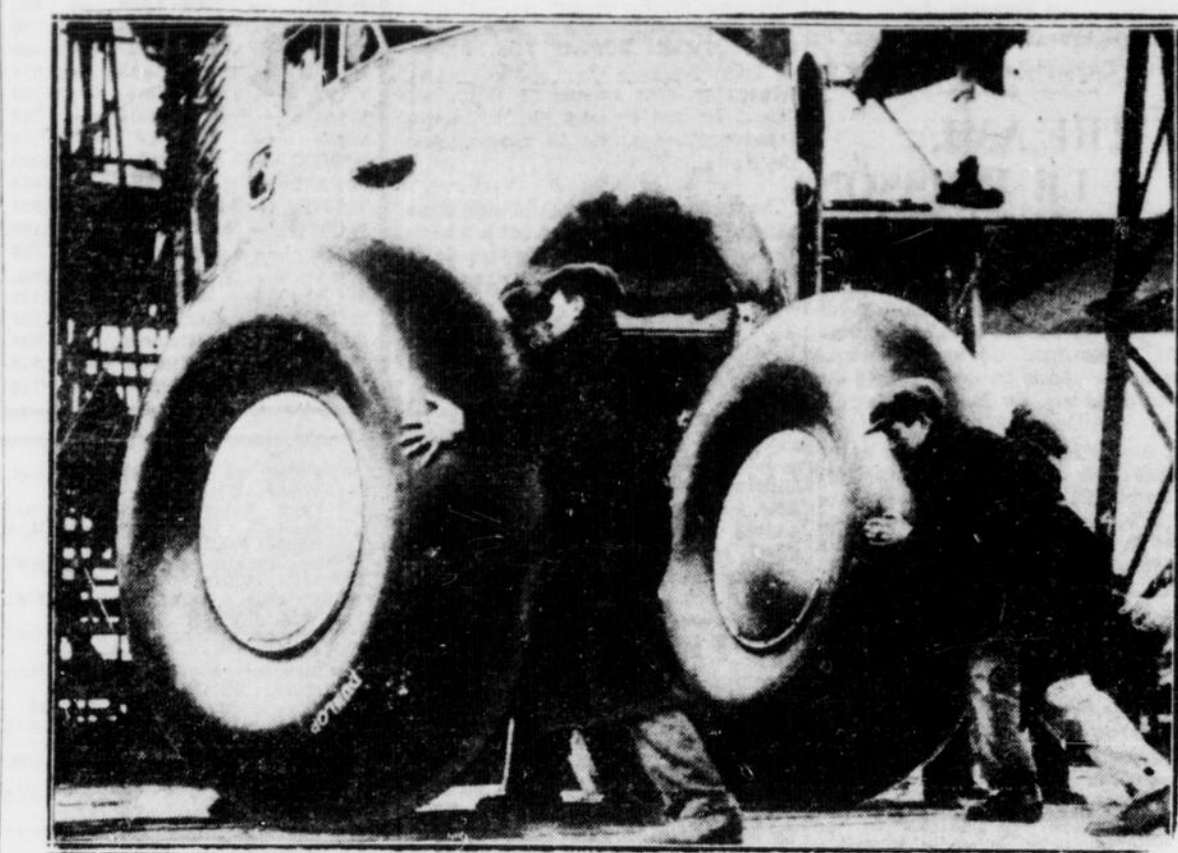
TORONTO. — Alexander C. McConnell, ancien gérant général adjoint des télégraphes du Canadien National.

MONTREAL. — Le Dr Arthur Beauchamp, 57 ans, ancien professeur d'art dentaire de l'Université de Montréal et fondateur du cercle universitaire.

(suite à la 4e page)

Mort d'un éminent professeur de l'Université

Les roues d'un avion géant



On voit ici des ouvriers poussant les roues d'atterrissage de l'avion géant Scylla, le plus grand paquebot-passagers aérien de l'Angleterre. On est en ce moment à faire l'assemblage de l'avion, en dehors de l'aérodrome de Rochester. Le hangar qui devra le recevoir n'a pas encore été construit.

LES DÉPENSES SERONT DE PRÈS DE 75 MILLIONS

Le p. m. Henry dépose ses crédits hier en chambre. Pas de crédits supplémentaires.

POUR OTTAWA

Par Jean-Marie Gélinas
GALERIE DE LA PRESSE, Toronto, 20. — "C'est la première fois, depuis 21 ans que je siège en Chambre, que l'on ne demandera pas de crédits supplémentaires pour l'année financière de 1934-1935. Cela prouve certainement en toute évidence l'excellence du comité du budget."

Les dépenses prévues pour l'année financière 1934-1935 sont, en résumé, les suivantes: dépenses totales de \$74.473.566,07, dont \$37.467.519,57 de dépenses statutaires et \$37.006.046,50 de dépenses que la Chambre sera obligée de voter.

Les dépenses prévues pour l'année financière 1934-1935 sont, en résumé, les suivantes: dépenses totales de \$74.473.566,07, dont \$37.467.519,57 de dépenses statutaires et \$37.006.046,50 de dépenses que la Chambre sera obligée de voter.

Voici maintenant la liste des dépenses non statutaires par départements: législatif, \$300.780; premier ministre, \$2.654.197; procureur général, \$2.376.638; assurances, \$67.345; éducation, \$9.650.759; terres et forêts, \$1.505.000; développement du nord, \$471.025; mines, \$293.875; gibier et pêcheries, \$585.190; travaux publics, \$870.469; routes, \$636.180; santé, \$2.218.746; travail, \$406.021; bien-être public, \$5.227.261; trésorerie provinciale, \$583.120; vérificateur provincial, \$104.950; secrétaire provincial, \$1.762.380; agriculteurs, \$2.076.762; divers, \$200.000.

Notons en passant que les dépenses prévues pour l'année 1934-1935 sont présentées une session d'avance parce que les dates de la fin de l'année financière et de la session se coïncident pas.

POUR OTTAWA

Au nombre des crédits déposés en Chambre hier pour adoption figurent les montants suivants en faveur des maisons d'enseignement d'Ottawa: Ecole Normale de l'Université d'Ottawa, \$22.450, dont \$20.450 de salaires réguliers et \$2.000 de salaires occasionnels; \$50 pour dépenses de voyages; \$400 pour livres.

(suite à la 4e page)

LA COOPÉRATION

La Chambre a approuvé en troisième lecture, hier après-midi, un bill au sujet de l'usage conjoint de la rive et des rails à Québec, par le Pacifique Canadien et le Canadien National. Dans un bref discours, M. Jean-François Pouliot, libéral de Temiscouata, s'est opposé au bill.

(suite à la 4e page)

CEUX QUI S'EN VONT

(Pressé Canadienne)
DETROIT, 20. — Andrew D. Bowiby, 73 ans, juge de la cour des jeunes délinquants de Windsor et hommes d'affaires en vue.

BROOKLINE, Mass. — Alexander S. Porter, 60 ans, fondateur et président du club national de Curling, OTTAWA. — John C. Bell, maître de poste adjoint d'Ottawa.

MONTREAL. — Frank P. Moffatt, 51 ans, directeur adjoint de la section d'économie du Canadien National.

TORONTO. — Alexander C. McConnell, ancien gérant général adjoint des télégraphes du Canadien National.

MONTREAL. — Le Dr Arthur Beauchamp, 57 ans, ancien professeur d'art dentaire de l'Université de Montréal et fondateur du cercle universitaire.

(suite à la 4e page)

Les banques pendant cinq ans ont refusé la demande du C. P. R.

Témoignage du président Beatty qui explique l'arrêt ministériel de 1933.

ENQUÊTE CE MATIN

Le Pacifique Canadien commença à se ressusciter de la crise en 1931.

MOINS DE REVENUS

Les banques canadiennes ont refusé de prêter \$60.000.000, pendant cinq ans, au Pacifique Canadien, sous prétexte que ce n'était pas là une transaction bancaire ordinaire et que le prêt était à long terme. Elles ont exigé la garantie du gouvernement ce matin. Le comité étudié la clause cinquième de la résolution de M. Power, député de Québec-sud, M. Power, dans sa résolution générale, a demandé au comité de faire une enquête sur les activités des banques.

Voilà ce qui est ressorti du témoignage de F. W. E. Beatty, président du Pacifique Canadien, au comité parlementaire de la banque et du commerce ce matin. Le comité étudiait la clause cinquième de la résolution de M. Power, député de Québec-sud, M. Power, dans sa résolution générale, a demandé au comité de faire une enquête sur les activités des banques.

La clause cinquième de la résolution se lit comme suit: "Les relations entre les banques et le Pacifique Canadien et les circonstances qui ont amené la garantie du gouvernement fédéral d'un prêt de \$60.000.000 au chemin de fer".

M. Beatty a commencé son témoignage en faisant une assez longue déclaration. Il a expliqué qu'en

(suite à la 10e page)

LA SESSION FÉDÉRALE

DÉBAT SOULEVÉ SUR LA QUESTION DES DETTES ET DES TAUX D'INTÉRÊT

Si le Canada désire conserver son bon renom il n'a qu'à suivre la voie de l'honneur. — Question soulevée par le député Irvine. — M. Bourassa soulève un débat important sur la politique du gouvernement.

(Par Léopold RICHER)

Le Canada n'a pas été développé par des gens qui songeaient à repousser leurs engagements ou ceux qui avaient été contractés par leurs pères. Et si notre pays désire conserver son bon renom dans le monde, il n'a qu'à suivre la voie de l'honneur. Telles sont les principales déclarations faites hier soir, à la Chambre des Communes, par le premier ministre, M. R. B. Bennett.

Le premier ministre fut le dernier orateur d'un débat soulevé par M. William Irvine, député fermier-uni de West-tasquin, sur la question tant discutée de notre dette publique, des dettes privées et des taux d'intérêt. Au moment où la députation s'apprêtait à étudier des crédits, M. Irvine, qui se garde bien cependant de proposer une motion car elle aurait pu être interprétée comme une motion de non-confiance, aborda le problème de nos dettes.

Huit députés, cinq fermiers-unis et trois libéraux, ont parlé sur la question, en plus de MM. Bennett et Irvine: MM. G.-G. Cooze, fermier-uni de McLeod; H.-E. Spencer, fermier-uni de Battle-River; W.-T. Lucas, fermier-uni de Camrose; Angus MacInnis, travailleur de Vancouver; Thomas Reid, libéral de New-Westminster; E. J. Garland, fermier-uni de Bow-River; Ian Mackenzie, libéral de Vancouver-centre; Charles Stewart, libéral d'Edmonton-ouest. Tous se sont accordés à dire que la question des dettes était l'une des plus pressantes de l'heure. Mais aussi l'une des plus difficiles. Ils ont demandé la consolidation de la dette publique et des dettes privées; la réduction des taux d'intérêt, même la suspension des paiements des intérêts pendant quelques années. Ils ont également réclamé un moratoire fédéral, plus général et sans aucun doute plus efficace que les divers moratoires provinciaux. A tout événement, ils auraient aimé que l'on formât un comité de la Chambre pour étudier la question et aviser aux moyens à prendre pour résoudre l'épineux problème.

(suite à la 3e page)

MARTIN INSULL SERA DÉPORTÉ AUX É.-UNIS

Un ordre d'extradition a été signé par Sir William Mulock, juge en chef d'Ontario.

SAMUEL INSULL

(Pressé Canadienne)
TORONTO, 20. — Le juge en chef Sir William Mulock a signé un ordre de la Cour d'Appel en vue de l'extradition de Martin-Joseph Insull aux États-Unis. Il répondra à des accusations de détournement.

LES ACCUSATIONS

TORONTO, 20. — Martin J. Insull, autrefois chef de la corporation des utilités publiques de l'ouest central, demeure dans sa cellule, attendant que les formalités légales soient complétées pour le ramener dans l'Illinois, où il devra répondre à des accusations portées à la suite de la faillite de ses intérêts. Il est sous le coup de deux accusations de vol de \$364.720. Il fut d'abord accusé de détournement de larcin et de vol d'environ cinq cent mille dollars. L'une des accusations a été retirée. Un nouvel ordre d'extradition sera soumis au juge en chef Sir William Mulock et transmis au secrétaire d'État à Ottawa, où un mandat sera émis livrant Insull aux autorités américaines.

SAMUEL INSULL

(Pressé Associée)
ATHÈNES, 20. — Samuel Insull compte retourner aux États-Unis, quand les esprits se seront calmés, et y demeurer le reste de sa vie, a déclaré aujourd'hui l'un de ses avocats, à la Presse Associée. L'avocat, Nicolas Xeros, ajoute qu'il est en communication avec le bateau d'Insull, sur la Méditerranée, et avec ses avocats de Londres.

Bien que la destination d'Insull soit de plus en plus mystérieuse, les avocats et ceux de son épouse, dit-on, sont en communication constante avec Insull au moyen d'un code spécial. Mme Insull ira à Paris samedi et partira ensuite pour Londres, dit Xeros.

PAS DE NOUVELLES

(Pressé Associée)
PORT SAÏD, Égypte, 20. — Si le bateau grec Malotis porte Insull à son bord pour le conduire dans la zone du canal de Suez, aucune nouvelle en ce sens n'a été reçue jusqu'ici. On ne croit pas le gouvernement égyptien à Insull de débarquer en territoire égyptien.

Il est possible qu'Insull visite une vingtaine de pays avant qu'il puisse trouver un asile convenable, dit Xeros.

LA REINE-MÈRE DE HOLLANDE EST DÉCÉDÉE

La reine Emma, mère de la Reine Wilhelmine, succombe à la bronchite.

REINE ESTIMÉE

(Pressé Associée)
LA HAYE, Hollande, 20. — La reine Emma, reine-mère de Hollande, est morte ce matin d'une bronchite dont elle était atteinte depuis longtemps. Elle était âgée de 75 ans. Pendant sa maladie, elle eut la consolation d'avoir continuellement à son chevet la reine Wilhelmine, sa fille, reine actuelle de Hollande, et la princesse Juliana, sa petite-fille, héritière du trône.

Peu de reines douairières furent plus estimées que la reine Emma, mère de la reine Wilhelmine, souveraine actuelle des Pays-Bas. Ancienne princesse de Waldeck et du Piémont, elle était l'épouse du roi Guillaume III, dont elle partagea les destinées royales en 1879. Fille du prince Georges Waldeck, elle naquit le 2 août 1858, et elle n'était âgée que de vingt ans quand elle devint la seconde femme du monarque hollandais. Elle gagna la sympathie de toute la population du pays. Après la mort de son mari, en 1890, elle fut régent jusqu'à l'avènement de sa fille, en 1898. Elle mena ensuite une vie plutôt retirée, mais ses sentiments, sa bonté, sa sympathie, son honneur de la reine-mère.

La reine défunte était protectrice des arts et s'occupait d'œuvres charitables. Elle était aussi renommée pour ses qualités administratives, quelle qu'elle soit à la famille royale d'Angleterre. Peu la duchesse d'Albany était sa sœur et la princesse Alice était sa nièce. Parmi des parents allemands elle comptait le duc de Saxe-Weimar.

(suite à la 3e page)

Le R. P. Lajeunesse est décédé à l'âge de 62 ans et demi

PROFESSEUR DECÉDÉ



Le R. P. Alexandre LAJEUNESSE, O. M. I., éminent professeur de l'Université d'Ottawa, décédé ce matin à l'âge de 62 ans et huit mois, après une brève maladie.

Professeur à l'Université depuis 41 ans. Ancien vice-recteur et préfet d'études.

SA CARRIÈRE

Sa mort imprévue cause un deuil profond à l'Université d'Ottawa et chez les Oblats.

LES FUNÉRAILLES

La Congrégation des Oblats de Marie Immaculée et particulièrement l'Université d'Ottawa sont plongées aujourd'hui dans un deuil profond par la mort du R. P. Joseph-Alexandre Lajeunesse, O.M.I., M.A., L.Ph., D.Th., survenue de bonne heure ce matin, à l'hôpital Général, rue Water, après une brève maladie. Le Père Lajeunesse aurait eu 63 ans en juillet prochain. L'un des fils les plus hautement estimés de la Congrégation des Oblats, le R. P. Lajeunesse a été intimement lié à l'œuvre de l'Université pendant 41 ans, tant comme docteur professeur que dans les fonctions de vice-recteur et de préfet des études qu'il remplit pendant de nombreuses années.

Quelque malade depuis environ trois semaines, rien ne laissait présager une fin aussi prochaine. Mercredi dernier, il avait subi une grave opération à l'hôpital, mais son état s'était beaucoup amélioré depuis. Hier encore, il semblait en bonne voie de rétablissement. Il subit cependant une rechute de bonne ce matin et il s'éteignait à 2 heures et 10, après avoir reçu les derniers sacrements des mains de M. l'abbé Charles Glaude, chapelain de l'hôpital. La mort est survenue d'une façon si inattendue que les Pères de l'Université n'ont pas eu le temps de se rendre à son chevet. Il avait toujours joué auparavant d'une robuste santé.

Le Père Lajeunesse était le frère de Son Excellence Mgr Martin Lajeunesse, O.M.I., vicaire apostolique du Keewatin, et le neveu de feu Son Excellence Mgr Ovide Charlebois, O.M.I., prédécesseur de Mgr Lajeunesse.

(suite à la 4e page)

Petites Dépêches

Abondance de neige

SAULT STE-MARIE, Ont., 20. — Il est tombé ici ce soir 127 pouces de neige, soit près du double de la chute moyenne.

Legs de \$2.000

MONTREAL, 20. — Le sénateur Lawrence A. Wilson a légué deux mille dollars en argent à l'hôpital général de Montréal, annonce le bureau de direction de l'institution.

Infirmière décédée

TORONTO, 20. — Une infirmière du nom de Jeannette L. Morin, qui fit du service pendant la grande guerre, est décédée ici hier à l'hôpital militaire de la rue Christie.

30 morts

BELGRADE, Yougoslavie, 20. — On croit que plus de 30 ouvriers ont été tués aujourd'hui dans un éboulement de la carrière de Baštinjaci, à Banja-Luka, près de la frontière albanaise. Il faudra excaver pendant deux jours pour atteindre les victimes.

Accus. de Pariure

TROIS-RIVIÈRES, 20. — L. N. Beza, conseiller municipal, est accusé de parjure, à la suite de prétendues déclarations qu'il aurait faites en produisant ses documents de mise en nomination pour les élections municipales. Il a nié sa culpabilité et son cautionnement a été fixé à deux mille dollars.

Sentence suspendue

MONTREAL, 20. — Le juge Maurice Tétrault a renvoyé sous sentence suspendue Marie Emond et sa fille, de Lévis, leur permettant de prendre le train pour s'en retourner chez elles, avant l'expiration de leurs billets d'excursion. Elles furent accusées de vol à leur arrivée à Montréal et passèrent deux nuits et une journée en prison. Le juge trouva qu'elles étaient assez punies.

Choisis candidats

MOOSEJAW, Sask., 20. — W. G. Ross, C.R., ancien député à la législature, et J. H. Laird, président de l'Association libérale de Moosejaw, ont été choisis aujourd'hui candidats libéraux dans la circonscription de Moosejaw pour les prochaines élections générales de la Saskatchewan.

Don de \$200.000

VANCOUVER, 20. — Le Dr L. S. Kinck, président de l'Université de la Colombie-Américaine, confèrera avec les présidents des Universités d'Alberta, du Manitoba et de Saskatchewan, afin de disposer d'une somme de \$200.000 donnée par la Carnegie Corporation de New-York aux quatre institutions.

LA PRISON AUX PATRONS RÉCIDIVISTES, AU SUJET DES SALAIRES MINIMA

L'employeur trouvé coupable d'une seconde infraction sera passible de deux à six mois de prison.

L'ENQUÊTE STEVENS

Par JEAN-MARIE GÉLINAS
Galerie de la presse, TORONTO, 20 mars. — Les employeurs trouvés coupables d'une seconde violation de la loi du salaire minimum pourraient être emprisonnés à l'avenir pour une période variant de deux à six mois, en vertu d'un bill à cet effet, soumis, hier après-midi, en Chambre, par le ministre de la Santé, l'honorable docteur J. M. Robb. Ce projet de loi prévoit également une forte augmentation des amendes susceptibles d'être imposées aux patrons qui feront fi de la loi du salaire minimum.

BILL QUE L'ENQUÊTE STEVENS A AFFECTÉ SOUS DIVERS POINTS

On est généralement d'avis qu'il y a des amendements en question à la loi du salaire minimum résultant dans une certaine mesure des révélations faites lors de l'enquête Stevens à Ottawa et reflètent, en conséquence, l'attitude du gouvernement ontarien

PAGE FÉMININE

Le budget de la famille

C'est tout un problème et un problème compliqué que celui d'équilibrer son budget. La responsabilité en retombe sur la maîtresse de maison, puisqu'elle incombe la régie interne, l'administration des dépenses du ménage.

Si chacune tenait minutieusement ses livres de comptabilité domestique, elles seraient mieux éclairées sur le coût raisonnable d'une tenue de maison. Il ne suffit pas pour cela d'enregistrer au jour le jour le détail des dépenses, il faut voir plus loin que le train-train journalier.

Ils ont raison ceux qui préconisent un budget annuel. Le budget annuel consciencieusement dressé est fort plus éloquent qu'un état de compte mensuel, comptabilité sommaire, moins rigoureuse et moins étendue, n'embrassant que les besoins de chaque jour, tandis que le budget annuel entraîne un examen de conscience. C'est un bilan où se lit clairement la nécessité de bien balancer, de rétablir l'ordre dans ses finances, de fixer un montant exact à déposer en banque en prévision des mauvais jours.

Ce relevé met en parallèle le salaire du mari ou le revenu annuel qui peut garantir un chiffre d'affaires prévu, avec l'état des comptes courants des douze mois: loyer, impôts, chauffage, alimentation de la famille, service, assurances, cotisations diverses, coût approximatif de l'habillement et enfin réserve pour les imprévus. En divisant la balance obtenue par 12 mois ou 52 semaines, si on le préfère, on établit la somme exacte dont on peut disposer par semaine ou par mois, pour chacun de ces usages.

De cette façon, on ne sera jamais pris au dépourvu, quand arrivera l'échéance des impôts ou des assurances et d'après l'état actuel des finances de la maison, on jugera s'il est sage de faire l'acquisition d'un meuble convoité ou d'un objet de luxe, ou s'il ne vaut pas mieux en remettre la dépense à plus tard.

Si l'on avait sous les yeux en blanc et en noir les chiffres qui militent contre tout nouveau fardeau, on hésiterait davantage à grever son budget, à s'endetter par des achats à crédit ou payables à tempérament.

Les unes croient être économes qui dépensent sans compter pour des bagatelles, alors qu'elles s'imaginent se priver du superflu ou parfois du nécessaire. L'économie véritable consiste moins à restreindre outre mesure ses dépenses, qu'à les régler et les modérer toutes.

Quelques-unes épargnent en vue de la figuration mondaine, et se créent des obligations gênantes pour leur bourse. D'autres paraissent rarement dans le monde mais dans leur intérieur, elles s'entourent de tous les raffinements du confort et des prodigalités de la table. D'autres enfin, sans expérience, semblent poursuivies de l'obsession d'épargner, alors qu'avec une administration intelligente, elles pourraient apporter plus d'aïance à leur vie. Chaque jour, elles inscrivent minutieusement l'argent sorti de leur portefeuille, en précisant le détail; chaque mois, elles en font l'addition pour constater à la fin de l'année l'impossibilité d'améliorer leur situation.

La comptabilité domestique est en ménage ce qu'est le métronome en musique. On en règle à son gré le balancier, selon le mouvement grave ou gai, tel que prescrit par l'exigence du moment afin d'atteindre une cadence régulière et une exécution parfaite.

En temps de carême, à l'époque où chacune songe au grand nettoyage du printemps, et au savonnage pascal, jetons un coup d'oeil sur l'administration de notre intérieur. Si nous sommes habiles et entendues, nous aurons tôt fait de prouver au maître de la maison que notre prudente coopération est indispensable pour assurer, à la fin de l'année, un budget satisfaisant, même en temps de crise.

CLAIRE



Vous pouvez obtenir les patrons Butterick en vous adressant au magasin J. O'SHEA PHARM. 85, rue Champlain Hull, P.Q.

NOTRE AML. LE POISSON

Puisque nous sommes en carême (depuis peu, mais pour longtemps), nous allons voir notre attention attirée par les menus maigres et nous nous efforçons de servir chaque jour des poissons ou des légumes qui soient appétés de façon à plaire à tous.

Chaque de nous sait qu'on divise les poissons en deux catégories: les maigres, dont l'huile est contenue dans les viscères et les gras, dont toute la chair en est imprégnée. On ignore pas non plus qu'il y a plusieurs façons de faire cuire le poisson, soit en le faisant bouillir ou cuire à la vapeur, soit en le grillant, en le rôtissant ou en le faisant frire.

A cause de la proximité relative de la mer ou de la rivière, à côté d'autres aliments parce qu'elle sait bien que le goût particulier du poisson et son odeur caractéristique se communiqueraient à tout et seraient cause de perte.

Les poissons font très froid, le poisson est dur, d'ailleurs, on ne vend guère qu'en cet état le petit poisson blanc. Pour le faire dégelé il faut le mettre tremper dans l'eau froide, pas trop longtemps, toutefois, car une immersion trop prolongée rend la chair de la bête flasque et spongieuse.

Ces précautions prises, préparons notre poisson. Certaines espèces doivent être servies entières, sans qu'on leur ôte la tête et la queue, tout particulièrement les belles pièces que l'on fard et qui gardent alors tout leur aspect imposant.

Il faut écaler la bête, la vider, la laver à l'eau courante, et si on veut la faire bouillir, ne pas négliger de l'envelopper dans du coton à fromage, ce qui lui évite de se défaire quand il s'agit de la passer pour le service. On peut dire, règle générale, qu'il suffit, pour le temps de cuisson, de dix minutes par livre.

La cuisson, qui ne se fait qu'avec le petit poisson comporte certaines précautions. Il ne faut pas oublier qu'il est dangereux de mettre une pièce quelconque, de légumes, de viande ou de poisson, humide en contact avec la graisse ou l'huile bouillantes. Il faut donc assécher parfaitement le poisson et le rendre de farine, de pain ou de chapelure de pain ou de biscuits soda.

Ceci, pour le poisson frais. Le poisson sauté, qui est aussi délicieux doit tout d'abord être asséché, et on le cuit au court-bouillon ou à la vapeur. Différentes sauces en complètent le savoir.

En dehors des poissons proprement dit, il y a les crustacés et les innombrables mollusques que recèle le fond des mers. Les plus appréciés sont le homard et les huîtres.

Les bonnes cuisinières préfèrent faire bouillir elles-mêmes leurs homards, et pour ce faire, elles les achètent vivants. Elles sont assez pitoyables pour ne pas mettre la pauvre bête toute vive à l'eau bouillante, et la tuent en enfouissant sa tête et son thorax la pointe du couteau acéré, de façon à couper le nerf vertébral.

Les huîtres, régal des gourmets (innombrables en notre pays) se consomment crues, c'est-à-dire, telles qu'au sortir de la coquille ou cuites, en soupes, frites, à la sauce blanche, à la sauce au beurre, etc. D'autres mollusques, moules, pétoncles, trouvent aussi amateurs, ainsi que les crabes et les crevettes, roses ou grises.

Odette OLIGNY. "Le Canada".

HARICOTS VERTS AU JUS Les haricots cuits à l'eau bouillante et égouttés soigneusement, faites fondre du beurre dans une casserole, ajoutez-y les haricots pendant quelques minutes. Au moment de servir, ajoutez quelques cuillerées de bon jus.

LISEZ-LES !

1. C'est votre compagne... 2. Plus elle délirait de courant électrique, moins il en coûtait au consommateur.

3. Elle présente une bonne connaissance dans le service électrique.

4. Elle présente une augmentation des taxes.

5. Elle a forcé à plusieurs reprises à un rabais dans les prix.

6. Elle est principalement responsable du fait que les sauts sont à leur plus niveau actuel.

7. Bien qu'appartenant à la ville, elle n'a pas coté un sou aux contribuables.

8. L'établissement a payé les intérêts sur les obligations et a érigé un fonds d'amortissement pour les solder.

9. Le consommateur de l'Hydro-Électrique n'a pas seulement à payer l'électricité, mais il paie aussi les autres.

10. Si vous voulez de plus amples informations... téléphonez nous.



EXCES DE SOLICITUDE

"Mieux vaut prévenir que guérir" — ce dicton a été écrit, et répété maintes fois. Combien de fois aussi, n'a-t-on attiré l'attention des parents sur l'importance des soins médicaux qu'ils doivent donner à leurs enfants afin de leur assurer une santé robuste.

Il est incontestable qu'il vaut mieux prévenir que guérir et qu'il faut prendre bien soin de sa santé, mais, ici comme ailleurs, évitons les extrêmes et restons dans un juste milieu. Que dire des parents qui méprisent ainsi tellement leurs enfants qu'ils ne les quittent pas d'un instant et ne les laissent pas jouer avec des petits camarades de leur âge de peur qu'ils ne contractent quelques maladies.

Que penser de la mère qui conduit sa petite fille chez son médecin de famille à qui elle déclare, en présence de l'enfant, qu'elle est bien délicate, nerveuse et qu'elle manque souvent sa classe à cause de maux de tête et de douleurs dans le côté. Si le médecin questionne la mère, elle apprendra que cette petite fille ne joue pas avec les autres enfants, qu'elle se fatigue trop facilement, qu'elle n'a aucun intérêt dans ses classes et qu'on la garde à la maison à tout propos, si elle se plaint de douleurs quelconques; il constatera aussi que les inquiétudes de la mère n'ont pas fait à l'enfant.

Après un examen médical complet de cette fillette, le médecin lui dira:

— Tu es en bonne santé et déclare qu'aucun état physique anormal ne vient justifier les douleurs dont elle se plaint; il voit aussi bien clairement que l'état de cet enfant est dû à la sollicitude exagérée de sa mère.

Tous nous aimons que l'on s'occupe de nous et les enfants essaient de le montrer, l'attention de ceux qui les entourent, en se plaignant de douleurs qu'ils ne ressentent pas ou en se disant malades ou fatigués. Chacun a ses manières et essaye de se tirer du mieux qu'il peut d'une situation qui l'embarasse ou l'ennuie; ainsi, l'enfant qui aime mieux ne pas aller à l'école, s'est aperçue que sa mère la prenait bien au sérieux quand elle se disait malade et a choisi ce moyen pour rester à la maison quand bon lui semblait.

Le médecin explique la situation de famille à qui elle déclare, en présence de l'enfant, qu'elle est bien délicate, nerveuse et qu'elle manque souvent sa classe à cause de maux de tête et de douleurs dans le côté. Si le médecin questionne la mère, elle apprendra que cette petite fille ne joue pas avec les autres enfants, qu'elle se fatigue trop facilement, qu'elle n'a aucun intérêt dans ses classes et qu'on la garde à la maison à tout propos, si elle se plaint de douleurs quelconques; il constatera aussi que les inquiétudes de la mère n'ont pas fait à l'enfant.

Après un examen médical complet de cette fillette, le médecin lui dira:

— Tu es en bonne santé et déclare qu'aucun état physique anormal ne vient justifier les douleurs dont elle se plaint; il voit aussi bien clairement que l'état de cet enfant est dû à la sollicitude exagérée de sa mère.

Tous nous aimons que l'on s'occupe de nous et les enfants essaient de le montrer, l'attention de ceux qui les entourent, en se plaignant de douleurs qu'ils ne ressentent pas ou en se disant malades ou fatigués. Chacun a ses manières et essaye de se tirer du mieux qu'il peut d'une situation qui l'embarasse ou l'ennuie; ainsi, l'enfant qui aime mieux ne pas aller à l'école, s'est aperçue que sa mère la prenait bien au sérieux quand elle se disait malade et a choisi ce moyen pour rester à la maison quand bon lui semblait.

Le médecin explique la situation de famille à qui elle déclare, en présence de l'enfant, qu'elle est bien délicate, nerveuse et qu'elle manque souvent sa classe à cause de maux de tête et de douleurs dans le côté. Si le médecin questionne la mère, elle apprendra que cette petite fille ne joue pas avec les autres enfants, qu'elle se fatigue trop facilement, qu'elle n'a aucun intérêt dans ses classes et qu'on la garde à la maison à tout propos, si elle se plaint de douleurs quelconques; il constatera aussi que les inquiétudes de la mère n'ont pas fait à l'enfant.

Après un examen médical complet de cette fillette, le médecin lui dira:

— Tu es en bonne santé et déclare qu'aucun état physique anormal ne vient justifier les douleurs dont elle se plaint; il voit aussi bien clairement que l'état de cet enfant est dû à la sollicitude exagérée de sa mère.

Tous nous aimons que l'on s'occupe de nous et les enfants essaient de le montrer, l'attention de ceux qui les entourent, en se plaignant de douleurs qu'ils ne ressentent pas ou en se disant malades ou fatigués. Chacun a ses manières et essaye de se tirer du mieux qu'il peut d'une situation qui l'embarasse ou l'ennuie; ainsi, l'enfant qui aime mieux ne pas aller à l'école, s'est aperçue que sa mère la prenait bien au sérieux quand elle se disait malade et a choisi ce moyen pour rester à la maison quand bon lui semblait.

Le médecin explique la situation de famille à qui elle déclare, en présence de l'enfant, qu'elle est bien délicate, nerveuse et qu'elle manque souvent sa classe à cause de maux de tête et de douleurs dans le côté. Si le médecin questionne la mère, elle apprendra que cette petite fille ne joue pas avec les autres enfants, qu'elle se fatigue trop facilement, qu'elle n'a aucun intérêt dans ses classes et qu'on la garde à la maison à tout propos, si elle se plaint de douleurs quelconques; il constatera aussi que les inquiétudes de la mère n'ont pas fait à l'enfant.

Après un examen médical complet de cette fillette, le médecin lui dira:

— Tu es en bonne santé et déclare qu'aucun état physique anormal ne vient justifier les douleurs dont elle se plaint; il voit aussi bien clairement que l'état de cet enfant est dû à la sollicitude exagérée de sa mère.

Tous nous aimons que l'on s'occupe de nous et les enfants essaient de le montrer, l'attention de ceux qui les entourent, en se plaignant de douleurs qu'ils ne ressentent pas ou en se disant malades ou fatigués. Chacun a ses manières et essaye de se tirer du mieux qu'il peut d'une situation qui l'embarasse ou l'ennuie; ainsi, l'enfant qui aime mieux ne pas aller à l'école, s'est aperçue que sa mère la prenait bien au sérieux quand elle se disait malade et a choisi ce moyen pour rester à la maison quand bon lui semblait.

Le médecin explique la situation de famille à qui elle déclare, en présence de l'enfant, qu'elle est bien délicate, nerveuse et qu'elle manque souvent sa classe à cause de maux de tête et de douleurs dans le côté. Si le médecin questionne la mère, elle apprendra que cette petite fille ne joue pas avec les autres enfants, qu'elle se fatigue trop facilement, qu'elle n'a aucun intérêt dans ses classes et qu'on la garde à la maison à tout propos, si elle se plaint de douleurs quelconques; il constatera aussi que les inquiétudes de la mère n'ont pas fait à l'enfant.

Après un examen médical complet de cette fillette, le médecin lui dira:

— Tu es en bonne santé et déclare qu'aucun état physique anormal ne vient justifier les douleurs dont elle se plaint; il voit aussi bien clairement que l'état de cet enfant est dû à la sollicitude exagérée de sa mère.

Tous nous aimons que l'on s'occupe de nous et les enfants essaient de le montrer, l'attention de ceux qui les entourent, en se plaignant de douleurs qu'ils ne ressentent pas ou en se disant malades ou fatigués. Chacun a ses manières et essaye de se tirer du mieux qu'il peut d'une situation qui l'embarasse ou l'ennuie; ainsi, l'enfant qui aime mieux ne pas aller à l'école, s'est aperçue que sa mère la prenait bien au sérieux quand elle se disait malade et a choisi ce moyen pour rester à la maison quand bon lui semblait.



Fait des plus purs ingrédients, dans des conditions hygiéniques idéales, le Savon Cuticura est ce qu'il y a de mieux pour la toilette quotidienne des enfants et des adultes. Délicatement médicamenteux et légèrement émollient, il protège la peau et prévient les maladies cutanées. Prix 25c.

Dépositaire canadien: Lyman Agencies Limited, 285 rue Saint-Paul ouest, Montréal. Fabrication Canadienne.

Matière à réfléchir

IL EST BON parfois de réfléchir sérieusement, logiquement. Cela écarte les doutes et nous permet de trier le bon du mauvais.

Le défaut chez nous c'est que nous acceptons les choses telles qu'elles se présentent sans en examiner le pour et le contre.

Prenez la question de l'électricité par exemple. Vous êtes-vous jamais demandé pourquoi la position électrique à Ottawa est meilleure qu'en bien d'autres municipalités au Canada?

Il va sans dire qu'il y a une raison pour cela. De fait il y a dix raisons — et nous les mentionnons ci-contre pour que vous y réfléchissiez.

1. C'est votre compagne... 2. Plus elle délirait de courant électrique, moins il en coûtait au consommateur.

3. Elle présente une bonne connaissance dans le service électrique.

4. Elle présente une augmentation des taxes.

5. Elle a forcé à plusieurs reprises à un rabais dans les prix.

6. Elle est principalement responsable du fait que les sauts sont à leur plus niveau actuel.

7. Bien qu'appartenant à la ville, elle n'a pas coté un sou aux contribuables.

8. L'établissement a payé les intérêts sur les obligations et a érigé un fonds d'amortissement pour les solder.

9. Le consommateur de l'Hydro-Électrique n'a pas seulement à payer l'électricité, mais il paie aussi les autres.

10. Si vous voulez de plus amples informations... téléphonez nous.

Commission Hydroélectrique d'Ottawa

109, rue Bank Téléphone: 713 Queen

Radio-Concerts

Les programmes et les renseignements radiophoniques que nous publions nous sont transmis par les postes et les compagnies de radio. S'il arrive qu'un programme ne soit pas irradié à l'heure mentionnée ou qu'un renseignement soit inexact, Le Droit n'en peut être tenu responsable.

CA ET LA

Les enfants, petits comme grands, seront intéressés par le programme Radio-Petit-Monde, radiodiffusé de Montréal à 6 heures et 30 ce soir par le réseau français de la Commission de Radio. Le poste CKCH, Hull, est relié au réseau de la Commission pour cette émission.

Le programme "Foire de Séville", avec Gertrude Newton, Tito Fandos, et Les Zuckers avec son orchestre argentin, sera irradié de Winnipeg à neuf heures ce soir par le réseau transcontinental de la Commission de Radio.

La Commission de Radio présente, de Montréal, à dix heures ce soir, le programme "Révisions c'est l'heure", avec Robert Choquette, poète.

Le programme "Parade des Provinces" irradié de Montréal à 9 heures et 30 ce soir par les postes de la Commission de Radio, sera consacré à la Nouvelle-Écosse.

La Commission de Radio présente, de Montréal, à dix heures ce soir, le programme "Révisions c'est l'heure", avec Robert Choquette, poète.

Le programme "Parade des Provinces" irradié de Montréal à 9 heures et 30 ce soir par les postes de la Commission de Radio, sera consacré à la Nouvelle-Écosse.

La Commission de Radio présente, de Montréal, à dix heures ce soir, le programme "Révisions c'est l'heure", avec Robert Choquette, poète.

Le programme "Parade des Provinces" irradié de Montréal à 9 heures et 30 ce soir par les postes de la Commission de Radio, sera consacré à la Nouvelle-Écosse.

La Commission de Radio présente, de Montréal, à dix heures ce soir, le programme "Révisions c'est l'heure", avec Robert Choquette, poète.

Le programme "Parade des Provinces" irradié de Montréal à 9 heures et 30 ce soir par les postes de la Commission de Radio, sera consacré à la Nouvelle-Écosse.

La Commission de Radio présente, de Montréal, à dix heures ce soir, le programme "Révisions c'est l'heure", avec Robert Choquette, poète.

Le programme "Parade des Provinces" irradié de Montréal à 9 heures et 30 ce soir par les postes de la Commission de Radio, sera consacré à la Nouvelle-Écosse.

La Commission de Radio présente, de Montréal, à dix heures ce soir, le programme "Révisions c'est l'heure", avec Robert Choquette, poète.

Le programme "Parade des Provinces" irradié de Montréal à 9 heures et 30 ce soir par les postes de la Commission de Radio, sera consacré à la Nouvelle-Écosse.

La Commission de Radio présente, de Montréal, à dix heures ce soir, le programme "Révisions c'est l'heure", avec Robert Choquette, poète.

Le programme "Parade des Provinces" irradié de Montréal à 9 heures et 30 ce soir par les postes de la Commission de Radio, sera consacré à la Nouvelle-Écosse.

La Commission de Radio présente, de Montréal, à dix heures ce soir, le programme "Révisions c'est l'heure", avec Robert Choquette, poète.

Le programme "Parade des Provinces" irradié de Montréal à 9 heures et 30 ce soir par les postes de la Commission de Radio, sera consacré à la Nouvelle-Écosse.

La Commission de Radio présente, de Montréal, à dix heures ce soir, le programme "Révisions c'est l'heure", avec Robert Choquette, poète.

Le programme "Parade des Provinces" irradié de Montréal à 9 heures et 30 ce soir par les postes de la Commission de Radio, sera consacré à la Nouvelle-Écosse.

La Commission de Radio présente, de Montréal, à dix heures ce soir, le programme "Révisions c'est l'heure", avec Robert Choquette, poète.

Le programme "Parade des Provinces" irradié de Montréal à 9 heures et 30 ce soir par les postes de la Commission de Radio, sera consacré à la Nouvelle-Écosse.

La Commission de Radio présente, de Montréal, à dix heures ce soir, le programme "Révisions c'est l'heure", avec Robert Choquette, poète.

Le programme "Parade des Provinces" irradié de Montréal à 9 heures et 30 ce soir par les postes de la Commission de Radio, sera consacré à la Nouvelle-Écosse.

La Commission de Radio présente, de Montréal, à dix heures ce soir, le programme "Révisions c'est l'heure", avec Robert Choquette, poète.

Le programme "Parade des Provinces" irradié de Montréal à 9 heures et 30 ce soir par les postes de la Commission de Radio, sera consacré à la Nouvelle-Écosse.

La Commission de Radio présente, de Montréal, à dix heures ce soir, le programme "Révisions c'est l'heure", avec Robert Choquette, poète.

Le programme "Parade des Provinces" irradié de Montréal à 9 heures et 30 ce soir par les postes de la Commission de Radio, sera consacré à la Nouvelle-Écosse.

La Commission de Radio présente, de Montréal, à dix heures ce soir, le programme "Révisions c'est l'heure", avec Robert Choquette, poète.

Le programme "Parade des Provinces" irradié de Montréal à 9 heures et 30 ce soir par les postes de la Commission de Radio, sera consacré à la Nouvelle-Écosse.

La Commission de Radio présente, de Montréal, à dix heures ce soir, le programme "Révisions c'est l'heure", avec Robert Choquette, poète.

Le programme "Parade des Provinces" irradié de Montréal à 9 heures et 30 ce soir par les postes de la Commission de Radio, sera consacré à la Nouvelle-Écosse.

La Commission de Radio présente, de Montréal, à dix heures ce soir, le programme "Révisions c'est l'heure", avec Robert Choquette, poète.

Le programme "Parade des Provinces" irradié de Montréal à 9 heures et 30 ce soir par les postes de la Commission de Radio, sera consacré à la Nouvelle-Écosse.

La Commission de Radio présente, de Montréal, à dix heures ce soir, le programme "Révisions c'est l'heure", avec Robert Choquette, poète.

Le programme "Parade des Provinces" irradié de Montréal à 9 heures et 30 ce soir par les postes de la Commission de Radio, sera consacré à la Nouvelle-Écosse.

La Commission de Radio présente, de Montréal, à dix heures ce soir, le programme "Révisions c'est l'heure", avec Robert Choquette, poète.

Le programme "Parade des Provinces" irradié de Montréal à 9 heures et 30 ce soir par les postes de la Commission de Radio, sera consacré à la Nouvelle-Écosse.

La Commission de Radio présente, de Montréal, à dix heures ce soir, le programme "Révisions c'est l'heure", avec Robert Choquette, poète.

Le programme "Parade des Provinces" irradié de Montréal à 9 heures et 30 ce soir par les postes de la Commission de Radio, sera consacré à la Nouvelle-Écosse.

La Commission de Radio présente, de Montréal, à dix heures ce soir, le programme "Révisions c'est l'heure", avec Robert Choquette, poète.

Le programme "Parade des Provinces" irradié de Montréal à 9 heures et 30 ce soir par les postes de la Commission de Radio, sera consacré à la Nouvelle-Écosse.

La Commission de Radio présente, de Montréal, à dix heures ce soir, le programme "Révisions c'est l'heure", avec Robert Choquette, poète.

Le programme "Parade des Provinces" irradié de Montréal à 9 heures et 30 ce soir par les postes de la Commission de Radio, sera consacré à la Nouvelle-Écosse.

La Commission de Radio présente, de Montréal, à dix heures ce soir, le programme "Révisions c'est l'heure", avec Robert Choquette, poète.

Le programme "Parade des Provinces" irradié de Montréal à 9 heures et 30 ce soir par les postes de la Commission de Radio, sera consacré à la Nouvelle-Écosse.

La Commission de Radio présente, de Montréal, à dix heures ce soir, le programme "Révisions c'est l'heure", avec Robert Choquette, poète.

Le programme "Parade des Provinces" irradié de Montréal à 9 heures et 30 ce soir par les postes de la Commission de Radio, sera consacré à la Nouvelle-Écosse.

La Commission de Radio présente, de Montréal, à dix heures ce soir, le programme "Révisions c'est l'heure", avec Robert Choquette, poète.

Le programme "Parade des Provinces" irradié de Montréal à 9 heures et 30 ce soir par les postes de la Commission de Radio, sera consacré à la Nouvelle-Écosse.

La Commission de Radio présente, de Montréal, à dix heures ce soir, le programme "Révisions c'est l'heure", avec Robert Choquette, poète.

Le programme "Parade des Provinces" irradié de Montréal à 9 heures et 30 ce soir par les postes de la Commission de Radio, sera consacré à la Nouvelle-Écosse.

La Commission de Radio présente, de Montréal, à dix heures ce soir, le programme "Révisions c'est l'heure", avec Robert Choquette, poète.

Le programme "Parade des Provinces" irradié de Montréal à 9 heures et 30 ce soir par les postes de la Commission de Radio, sera consacré à la Nouvelle-Écosse.

La Commission de Radio présente, de Montréal, à dix heures ce soir, le programme "Révisions c'est l'heure", avec Robert Choquette, poète.

Le programme "Parade des Provinces" irradié de Montréal à 9 heures et 30 ce soir par les postes de la Commission de Radio, sera consacré à la Nouvelle-Écosse.

La Commission de Radio présente, de Montréal, à dix heures ce soir, le programme "Révisions c'est l'heure", avec Robert Choquette, poète.

Le programme "Parade des Provinces" irradié de Montréal à 9 heures et 30 ce soir par les postes de la Commission de Radio, sera consacré à la Nouvelle-Écosse.

La Commission de Radio présente, de Montréal, à dix heures ce soir, le programme "Révisions c'est l'heure", avec Robert Choquette, poète.

Le programme "Parade des Provinces" irradié de Montréal à 9 heures et 30 ce soir par les postes de la Commission de Radio, sera consacré à la Nouvelle-Écosse.

La Commission de Radio présente, de Montréal, à dix heures ce soir, le programme "Révisions c'est l'heure", avec Robert Choquette, poète.

Le programme "Parade des Provinces" irradié de Montréal à 9 heures et 30 ce soir par les postes de la Commission de Radio, sera consacré à la Nouvelle-Écosse.

La Commission de Radio présente, de Montréal, à dix heures ce soir, le programme "Révisions c'est l'heure", avec Robert Choquette, poète.

Le programme "Parade des Provinces" irradié de Montréal à 9 heures et 30 ce soir par les postes de la Commission de Radio, sera consacré à la Nouvelle-Écosse.

La Commission de Radio présente, de Montréal, à dix heures ce soir, le programme "Révisions c'est l'heure", avec Robert Choquette, poète.

Le programme "Parade des Provinces" irradié de Montréal à 9 heures et 30 ce soir par les postes de la Commission de Radio, sera consacré à

Le Droit

"L'avenir est à ceux qui luttent"

Journal indépendant en politique et
totalement dévoué aux intérêts de
l'Eglise et de la Patrie.

Fondé le 27 mars 1913
Publié par le Syndicat d'Ouvriers
Sociaux (Litté)
SIEGE SOCIAL: 98, RUE GEORGES

Services télégraphiques:
PRESSE ASSOCIEE ET
PRESSE CANADIENNE

Correspondants dans les principales villes
et les campagnes.

Membre de l'Audit Bureau of Circulation et de
l'Association Canadienne des Quotidiens.

ABONNEMENTS
Quotidien
Canada \$4.00 États-Unis \$ 7.00
Ottawa, par poste, \$2.00 Union Postale \$10.00
Hédomadaire
Canada \$1.50 États-Unis et
Union Postale \$2.50

MARDI, 20 MARS 1934

Le travail du comité

L'interrogatoire des témoins. — Le texte
du bill à modifier. — Le principe du
bill et les déclarations ministérielles.
— La nécessité d'avoir un texte clair
et précis.

Le comité parlementaire du Service
Civil se mettra, demain, définitivement
à l'œuvre. Sa principale occupation
est, pour le moment, d'étudier le bill du
Bureau des traductions. Afin d'obtenir
les renseignements nécessaires, un cer-
tain nombre de témoins ont été assignés
et seront interrogés.

Cette assignation et cet interrogatoire
sont parfaitement légitimes par les dé-
clarations que le Secrétaire d'Etat a
multipliées au cours du débat à la
Chambre des Communes.

Mais le comité ne s'en tiendra pas là.
Son président a dit mercredi dernier:
"Il appartient au comité d'étudier les
divers articles du bill et de faire en sorte
qu'il concorde bien avec le principe
qui a été adopté".

A ce sujet, les membres du comité ont
la plus grande latitude, car l'idée direc-
trice du bill est assez mal définie: et
s'ils veulent, comme il le convient, tenir
compte des explications données par les
ministres qui ont pris part au débat et
des promesses que ces ministres ont fai-
tes, ils seront dans l'obligation de rédi-
ger un nouveau projet de loi.

D'après la lettre même du bill No 4,
il est question d'un bureau unique au-
quel seront attachés "tous fonctionnai-
res et commis occupant un poste dans le
public ou dans quelque département ou
section du service public, y compris
tous les fonctionnaires du Sénat et de
la Chambre des Communes du Canada,
qui sont principalement employés comme
traducteurs ou à la traduction de
rapports administratifs et autres, de
documents, débats, bills, lois, procès-ver-
baux et correspondance, y compris la
traduction en anglais et en français des
débats et procès-verbaux du Sénat et de
la Chambre des Communes"; et le mi-
nistre de qui dépendra le Bureau des
traductions pourra "de temps à autre,
designer les traducteurs ou autres em-
ployés du service public ou de quelque
département ou section du service pu-
blic qu'il peut juger nécessaires à l'ap-
plication des dispositions de la présente
loi; et le gouverneur en son conseil
peut, à l'occasion, transférer au Bureau
n'importe lequel desdits traducteurs ou
autres employés ainsi désignés. "C'est
donc bien là un projet de centralisation
destiné à englober tous les traducteurs.

Mais M. Cahan lui-même a écarté
toute idée de centralisation sévère. Il a
parlé de la division du Bureau des tra-
ductions en deux branches, du main-
tien des bureaux actuels de traduction
dans: quelques ministères, des privilèges
à accorder aux traducteurs des Débats.
M. Duranleau a dit qu'il s'agissait d'une
centralisation mitigée. M. Dupré de co-
ordination, de contrôle, de surveillance.
Le comité ne peut tenir compte de ces
déclarations sans modifier le texte de
la loi.

De plus, on a fait grand état de l'ar-
ticle 3 du bill du Bureau des traduc-
tions. Le premier paragraphe se lit ain-
si: "Il est établi, sous la dépendance du
Ministre, un Bureau portant la dénomi-
nation de Bureau des traductions, dont
les devoirs et fonctions consistent à co-
laborer avec et à agir pour tous les
départements du service public et les
deux Chambres du Parlement du Canada,
ainsi que tous les bureaux, sections,
commissions et agences créés ou nom-
més en vertu d'une loi du Parlement ou
par arrêté du gouverneur en son con-
seil, en faisant et revisant toutes les tra-
ductions, d'une langue dans une autre,
de tous rapports administratifs et au-
tres, de tous documents, débats, bills,
lois, procès-verbaux et correspondance."

Au cours du débat du 5 mars, M. Fer-
land avait posé la question suivante à
M. Dupré: "Dois-je comprendre de
l'interprétation de l'honorable ministre
que certains rapports officiels, — tel que
rapport des assurances, — qui ne sont
publiés qu'en langue anglaise, depuis
de nombreuses années, devront, à l'ave-
nir, être nécessairement traduits en
langue française, dans tous les mini-
stères, et quelle que soit la nature des
rapports officiels? En d'autres termes,
est-ce que cet article 3 du bill No 4 obli-
ge le Gouvernement à faire traduire,
par le bureau des traducteurs, tous les
rapports officiels et tous les documents
officiels, de quelque nature qu'ils
soient?"

M. Dupré avait répondu: "Ma répo-
nse ne sera pas entortillée. Ma réponse
est: Oui. C'est-à-dire que le bill No 4
étend l'application de l'article 133 à tous
les ministères et tous les départements
du service public. Le sous-paragraphe 2
étend cette application à toutes les
branches, à toutes les commissions et à
toutes les agences gouvernementales;

en d'autres termes, cet article 3 étend
l'application de l'article 133 à tous rap-
ports administratifs et autres, à tous
documents, débats, bills, procès-ver-
baux, correspondance, que ce soit les
rapports des compagnies d'assurance ou
autres rapports."

Le lendemain, M. Duranleau avait dé-
claré: "Ce que nous voulons aussi, — et
je suis convaincu que nous obtiendrons
ce résultat par la loi qui est soumise à
cette Chambre, — c'est la traduction
d'un plus grand nombre de documents
de tous les ministères". Et M. Cahan:
"Ce bill pourvoit à la traduction en fran-
çais et en anglais de tous les documents
officiels d'importance générale. Il y a
des documents d'ordre particulier qui
ne seront pas et qui n'ont jamais été
traduits".

En présence de ces déclarations qui
ne concordent pas entièrement, et vu
que le bill donne au ministre le pouvoir
de faire tous les règlements qu'il jugera
nécessaires, il est opportun qu'un texte
de loi stipule très clairement que tous
les documents officiels devront paraître
dans les deux langues, que tous les mi-
nistères seront tenus, dans l'établisse-
ment de leur budget, de pourvoir à cette
publication. Il conviendrait aussi de
substituer dans l'article 3 que nous ve-
nons de citer, "de l'anglais au français
ou vice versa" à "d'une langue dans une
autre", qui est d'autant plus vague et
offre d'autant moins de garanties que le
gouvernement se propose d'adopter au
Bureau des traductions des traduc-
teurs en langues étrangères.

Puisque le gouvernement veut créer
une organisation des services de tra-
duction qui ne concorde nullement avec
ce qui est stipulé dans le bill No 4, le co-
mité du Service Civil devra faire un
nouveau projet de loi, basé sur les dé-
clarations des ministres que nous ve-
nons de citer. Si le bill n'est pas modi-
fié dans ce sens, les promesses mini-
stérielles auront été de vaines paroles.

Charles GAUTIER.

BILLET

Professeur d'énergie

C'est le beau titre donné à Napoléon
par l'un de ses historiens. Qui pourrait
écrire la vie de Mussolini sans l'honneur
d'un pareil compliment? Voyez. A
l'heure où l'Allemagne et la France et
l'Autriche vont d'inquiétude en inquié-
tude, le "premier" d'Italie sonne la note
de l'optimisme. Sans doute la politique
extérieure prend une bonne part de ses
moments, mais c'est à refaire l'unité
morale et économique de l'intérieur qu'il
met le meilleur de ses forces. La paix
dans la maison, mais une paix forte,
ordonnée, active, c'est son rêve.

Au dehors, se dit-il, il faut savoir
regarder sagement. S'il devient néces-
saire à mon pays de chercher des terres
pour ses fils trop nombreux, ce ne sera
pas au détriment de voisins déjà à l'é-
troit. C'est au Sud, au sud de la Médit-
erranée, dans ces déserts de l'Afrique
romaine, d'autrefois. Dans ces déserts,
où l'homme doit triompher de la nature
et de lui-même, donc en ces territoires
rudes, froids d'accueil, égoïstement im-
productifs, mais qui ne demandent qu'à
céder au courage, au travail et à l'opti-
misme. Magnifique et invincible race,
pense Mussolini, celle qui fera pousser
un brin d'herbe, un arbre, une cité, et
cette race sera la mienne. Tout ceci,
non par la force des armes, mais par
l'expansion naturelle. Il y aura de
nouvelles Romes partout où l'esprit de
Rome vaudra espérer et vivre.

Mais c'est le pays lui-même qu'il faut
garder à la fois de vivre sa paix. Voilà
la raison de ces grands travaux que
j'entreprends, les travaux qui ont rebû-
lé les hommes de l'Empire décadent, du
Moyen-Age et des derniers siècles. Cha-
que motte de terre donnera sa verdure.
Rêve qui devient réalité. Plus de terre,
plus de blé et plus de bras au service
de la commune patrie. C'est ce que chan-
te l'orateur des foules latines. Aussi —
Mussolini l'annonçait dimanche —
"mon plan comprendra le paracheve-
ment de la transformation en terres
arables des grandes régions marécageu-
ses, les constructions d'aqueducs et de
routes, la reconstruction de 500.000 ha-
bitations rurales et la réparation de
930.000 autres".

Puis, débarrassons-nous de la plaie
du temps: le parlementarisme. A quoi
servent ces nombreuses assemblées où
les hommes les plus intelligents et les
plus honnêtes moisissent dans les ca-
dres des partis? A quoi bon, ces pa-
labres d'ouïe rien de vivant et de su-
per? Les pays s'épuisent en que-
relles oratoires. Alors, adoptons ce re-
mède: un programme national, des mé-
thodes économiques, le respect de l'or-
dre religieux, et tous autour du drapeau.
Faudra-t-il éradiquer la corruption qu'a-
porte un problème nouveau? Non, bien
au contraire, la force des gouvernements,
c'est de s'adapter aux circonstances, de
tourner les difficultés qu'ils ne sauraient
résoudre, et savoir attendre. Comme le
génie, l'art de mener les hommes est une
longue patience. Paix des esprits,
d'abord.

Mais devant ceux qui nous entourent,
prenons une attitude virile. Armons-
nous sans provocation, uniquement pour
assurer le respect de nos frontières et de
notre prestige. La ville dort paisible-
ment quand la garde est forte à ses
portes. La sécurité a pour fruits le con-
tenement, la joie au travail, l'espérance
des plus beaux lendemains.

Et maintenant s'il faut pour que
cela soit, une Italie laborieuse, virile et
joyeuse, demander des sacrifices à cha-
cun de ses enfants, j'oserai. Comme
l'en donne l'exemple, on se lèvera matin
pour entendre mon appel car ce sera
l'appel même de la patrie.

Voilà le langage du Duce, professeur
d'énergie. Ne gagnerait-il pas à être
imité?

V. B.

AU JOUR LE JOUR

Le R. P. Lojeunesse, O.M.I.

L'Université d'Ottawa vient de faire une
grande perte en la personne du R. P. Alexandre
Lojeunesse, O.M.I., décédé ce matin à l'âge de
63 ans.

Ce religieux avait consacré toute sa vie à
l'éducation de la jeunesse. Pendant quarante-
et-un ans, il fut professeur à l'Université.
Savant distingué, professeur émérite, le défunt
avait une culture étendue, des talents variés.
Par sa valeur intellectuelle, son ton paternel,
sa direction sage, il s'était attiré l'estime et
l'affection de plusieurs générations d'étudiants.

Dans le deuil cruel qui le frappe, nous
sympathisons avec la famille du défunt, avec
l'Université d'Ottawa et avec la Congrégation
des Oblats.

Ch. G.

Billets bilingues

M. Ernest Lapointe a avisé le comité par-
lementaire de la banque et du commerce qu'il
demandera que les billets de la future banque
du Canada soient bilingues.

Samedi dernier, M. Gobeil, dans un discours
qu'il prononçait au Lac Mégantic, disait: "Mes-
sieurs, cette question de la monnaie bilingue
sera réglée d'ici à quelques mois, et nous au-
rons une monnaie dans les deux langues offi-
cielles de ce pays. Je ne viens pas ici vous
faire de déclarations au nom du gouvernement,
mais, comme député de Compton je vous af-
firme que le papier-monnaie de la Banque du
Canada sera imprimé dans les deux langues."

Le bilinguisme des billets de la future ban-
que ne devrait pas être chose difficile à obte-
nir. Il s'impose même puisqu'il a été décidé
que cette banque aura deux noms, l'un français:
la Banque du Canada, et l'autre, anglais: The
Bank of Canada. Il faudra nécessairement que
ce double nom apparaisse sur les billets de ban-
que. Il n'y aura donc, pour que ces billets
soient bilingues, qu'à indiquer leur dénomi-
nation dans les deux langues.

Ephémérides

IL Y A VINGT ANS

LE 20 MARS 1914

La discussion s'anime à Toronto, sur le pro-
jet de loi pour compenser les ouvriers victimes
d'accidents de travail. Les unions ouvrières sont
fortement en faveur du projet, tandis que les
industriels font feu et flammes contre.

Les rapports sur le commerce du Canada
durant les onzième mois finissant avec février, ac-
cusent une situation très prospère. Le chiffre
total du commerce s'est élevé durant cette pé-
riode à \$1,019,685,000, contre \$962,511,000 dans
la période correspondante de l'année précé-
dente.

Un bateau-torpille coupe en deux un navire
traversant faisant le trajet entre Venise et Lido,
une chaîne d'îles séparant Venise de l'Adriati-
que. Cinquante personnes se noient.

A TRAVERS LES JOURNAUX

Encore les titres...

L'ORDRE. — La Chambre des Communes
a rejeté la motion Mitchell, qui visait à in-
terdire au premier ministre la recommandation
de Canadiens aux "titres, honneurs et recom-
penses royales". Mais pour la première fois le
scrutin a donné une majorité de moins de
trente voix (dix-neuf seulement) au cabinet
Bennett.

Les progressistes, les agrariens et deux con-
servateurs de l'Ontario ont voté avec les libé-
raux. Ce vote est significatif. Il corrobore
l'opinion que j'énonçais hier: les Canadiens
en général n'aiment pas les titres.

D'autre part M. Bennett a recommandé
récemment quelques personnes aux faveurs
royales sans avoir préalablement demandé l'as-
sentiment des Communes; pourtant il semblait
entendu depuis 1919 que le premier ministre
n'avait pas le droit de le faire. Les députés
manifestent aujourd'hui leur mécontentement.
Je pense que personne ne s'opposerait à ce
que des Canadiens reçoivent des récompenses
du roi pour services rendus au pays, si l'on
ne craignait avec raison que les amis du parti
libéral ne soient presque exclusivement re-
commandés et souvent sans aucun autre mé-
rite que celui d'avoir fidèlement servi les in-
térêts de ce parti. Les abus deviendront pro-
bablement assez nombreux pour que les titres
perdent dignité et valeur, pour qu'ils devien-
nent semblables à de vieilles pièces de mon-
naie. Déjà en Angleterre ils n'ont plus tout
leur sens.

Mais M. Mitchell a raison: dans les cir-
constances actuelles la question des titres est
oiseuse (pourquoi alors a-t-il proposé sa mo-
tion?). La Chambre des Communes a bien
d'autres chats à fouetter. — G. D.

Justice et tempérance

L'ACTION CATHOLIQUE. — Il faudrait des
douzaines d'articles pour signaler d'une ma-
nière un peu convenable tous les points impor-
tants de chacun des deux sermons que vient
de prononcer à la Basilique, sur les vertus de
justice et de tempérance, S. Em. le cardinal
Villeneuve.

Helas! les exigences tyranniques de l'actua-
lité ainsi que du métier empêchent fréquem-
ment les journalistes de s'arrêter, comme ils
aimeraient, sur les hauteurs où l'air est si
vivifiant et d'où le regard embrasse les horizons
les plus larges. Mais le journalisme est un
monde en miniature, et les journalistes ne cessent
d'entendre résonner à leurs oreilles l'im-
muable "Marche, Marche" qu'on croit per-
cevoir en fermant chaque chapitre du Discours
sur l'histoire universelle de Bossuet.

Nous voulons au moins attirer l'attention
de tous ceux qui n'ont pas eu le bonheur d'en-
tendre ces sermons sur l'opportunité — pourquoi
ne pas dire l'obligation? — d'en lire très atten-
tivement le texte.

On peut se demander comment un homme
chargé des responsabilités si lourdes et les plus
diverses, présent partout où on le désire,
partout où on a besoin de lui peut trouver le
temps d'approfondir à ce point des questions
de si haute doctrine et de discipline aussi pra-
tique. Peu importerait les explications: c'est
le fait qui compte.

Malgré leur brièveté relative, ces deux ser-
mons embrassent tout le domaine de la justice
de même que celui de la tempérance. Les ultimes
subdivisions du sujet se trouvent traitées avec
une précision qui étonne les initiés autant que
les profanes.

Et l'éminent prédicateur a su, en mêlant
l'éloquence à la doctrine, parler à ses auditeurs
une langue accessible et claire.

— Eugène L'Heureux.

Sus aux gangsters!

LE QUOTIDIEN. — Il faut qu'il soit dé-
montré si, oui ou non, il existe en France une
sorte de dangereux pouvoir dans l'Etat, quel
que soit ce pouvoir.

La vie des citoyens, la vie des plus intègres
magistrats ne doit pas être soumise aux juge-
ments "écrotes" d'une bande de gangsters.

La France ne veut pas que sa capitale de-
viennne un Chicago où personne ne pourrait plus
se sentir en sécurité et où les citoyens honnêtes
seraient pris entre les assommoirs des bandits.

— Stavisky avait ses "lueurs" — et les revolvers
et les poignards d'on ne sait quelle mafia.

DÉBAT SOULEVÉ SUR LA QUESTION DES DETTES ET DES TAUX D'INTÉRÊT

(Suite de la première page)

Il va sans dire que toutes ces recommandations n'ont pas été émis-
sées par les neuf députés qui ont appuyé la question principale. Tou-
tefois le principe général qu'il fallait aborder au
plus tôt le problème des dettes et des taux d'intérêt. Les députés fer-
miers-unis ont établi à quelque \$12,000,000,000 l'ensemble de la dette
publique et des dettes privées. A six pour cent d'intérêt, cela fait une
somme annuelle de \$720,000,000, quelque chose comme \$2,000,000 par
jour. Il est évident que nous ne pourrions pas continuer à verser cette
somme indéfiniment. Les prix des produits agricoles ont fléchi. Les
salaires de l'ouvrier ont baissé. Des milliers d'employés ont été congé-
diés. Or, ce sont ces gens qui paient la dette nationale. Par contre, l'ar-
gent a conservé son pouvoir de gain. On dirait même que l'argent ga-
gne plus maintenant qu'avant la crise. Il faut que ceux qui la possèdent
assument leur part des pertes comme les autres classes ont dû l'accepter.

Le débat s'est prolongé jusqu'à la soirée. A la fin de la séance,
on a étudié les crédits du ministère des Pensions et de la Santé natio-
nale. Un député conservateur, M. Peter McGibbon, de Muskoka, a mis
en doute l'efficacité de ce ministère. On n'a jamais tenté de tirer plei-
nement parti de ce département et aucun ministre n'a essayé à le rendre
aussi utile qu'il pourrait l'être.

A 11 heures hier soir, en réponse à M. Peter Véniot, M. Hugh Guthrie,
ministre de la Justice, a annoncé que l'on étudierait des crédits aujourd'hui.

Cependant, a-t-il ajouté, je crois entendre que le député de La-
chenaud, M. Henri Bourassa, présentera une motion. Nous avons appris, en
effet, que M. Henri Bourassa se proposait de présenter une motion qui
soulèverait un débat d'importance. Sa proposition serait assez large-
ment pour incorporer plusieurs sujets et pour permettre une discussion gé-
nérale de toute la politique du gouvernement.

M. WILLIAM IRVINE ET LES DETTES

Comme M. William Irvine, fermier-
un de Wetaskiwin, commence
son discours sur la dette publique et
les dettes privées, M. Bennett sou-
lève la question de procédure. La
question des dettes a déjà été discu-
tée dans la Chambre des Communes
dément à l'adresse en réponse au
discours du trône. On ne saurait la
discuter une seconde fois. M. Ir-
vine réplique qu'il n'a nullement l'in-
tention de proposer une motion de
non confiance dans le gouverne-
ment. Il désire simplement discuter
un grief.

Les dettes privées et la dette pu-
blique, dit-il, constituent un fardeau
tellement lourd qu'il faut tâcher à
l'alléger le plus tôt possible. Ces
dettes ne seront payées ni au pays
ni à l'étranger. Seul le gouverne-
ment en mesure d'aborder le
problème en toute autorité.

L'APPEL UNANIME

Avec les dettes il faut étudier les
obligations contractuelles. Le pro-
blème ne saurait être réglé à
l'avantage de tous qu'après l'assenti-
ment de tous les partis de la Cham-
bre. C'est pourquoi M. Irvine ne
veut pas présenter de motion, puis-
que l'on serait porté à l'interpréter
comme une motion de non-confian-
ce. Le gouvernement actuel ne peut
pas être tenu responsable des dettes
contractées avant d'arriver au pou-
voir. M. Irvine aimerait que l'on
discute la question sans attribuer les
responsabilités à un parti ou à l'au-
tre. Le député de Wetaskiwin de-
mande que l'on réduise les dettes
afin qu'elles gardent la même rela-
tion avec le niveau des prix qu'elles
avaient au moment où elles furent
contractées. Il demande aussi que
l'on abolisse les intérêts pendant un
certain nombre d'années.

M. Irvine explique la situation des agriculteurs
et montre qu'ils ne peuvent pas faire
honneur à leurs obligations si les
prix des produits restent aussi bas.
Même si la prospérité revenait, cela
prendrait plusieurs années avant
que la valeur des terres, de l'outil-
lage et des produits revienne à son
niveau d'avant la crise. Les agricul-
teurs sont plus pessimistes que
jamais.

QUE CHACUN PRENNE SA PART

Est-ce trop de demander que les
compagnies d'hypothèques, les dé-
tenteurs de bons et les banques as-
ument leur part des pertes subies
par la population du Canada depuis
trois ou quatre ans? Est-ce juste
que les ouvriers dont les salaires ont
été réduits et les agriculteurs dont
la valeur des produits a diminué,
soient paralysés pendant que les dé-
tenteurs de bons tirent à bon
marché? Si l'on a des doutes sur
des conflits constitutionnels tou-
jours possibles, M. Irvine suggère
que l'on passe des lois tout d'abord
qu'il les voit renverser plus tard
par les cours de justice. Entre
temps on ne pourra pas accuser les
gouvernements fédéral et provin-
ciaux de n'avoir pas fait leur devoir.
M. Irvine recommande aussi un mo-
ratoire fédéral qui serait beaucoup
plus efficace que les moratoires pro-
vinciaux. On pourrait aussi référer
la question de la réduction des det-
tes à un comité de la Chambre des
communes. Ce comité se composerait
de membres de tous les partis.

M. G. G. COOTE

On a accumulé des dettes publiques
et des dettes privées. M. G. G. Coote,
fermier-un de Macleod, en der-
nière analyse ce poids énorme re-
tombe sur les producteurs. Et quand
les prix sont bas, comme ils sont au-
jourd'hui, les producteurs ne peu-
vent plus suffire. Il leur est impos-
sible de payer des taux d'intérêt
élevés. Les fermiers-unis ont sou-
vent demandé au gouvernement de
prendre des mesures pour relever le
niveau des prix. Mais le gouverne-
ment n'a rien fait. La politique de
maintenir bas le taux du change du
dollar canadien à New-York a eu
pour résultat de faire baisser les
prix de nos exportations, en termes
de dollars canadiens. Le fa-dout
d'intérêt devrait être réduit au
niveau des prix des marchandises.
Les créanciers y trouveraient leur
profit. On ne parviendrait jamais à
équilibrer le budget si on ne réduit
pas les intérêts sur la dette publique
et les dettes privées. La classe ou-
vrière ne peut plus payer. De 1929
à 1932, on a consacré \$4,000,000
placés du Canada National et les
réductions de salaires se sont chif-
frées par \$70,000,000. Le cas des
agriculteurs est le même. Les inté-
rêts devraient être réduits ou bien
on devrait procéder à la dévaluation
du dollar canadien à 50 cents.

UNE RESPONSABILITÉ

Puisque la politique du gouverne-
ment a eu pour résultat la réduction
des prix, il est juste de lui de-
mander d'alléger le poids qui écrase
maintenant à un niveau aussi élevé
le pouvoir de gain de l'agricul-
teur et de l'ouvrier à diminuer? M.
Coote cite M. R. J. Cormie, rédac-
teur du "Vancouver Sun". M. Cor-
mie disait qu'au Canada on consi-

derait avec quelque dédain les habi-
tants de l'Inde qui nourrissent des
millions de vaches et de singes.
Mais au Canada, le mandait M. Cor-
mie, est-ce que nous ne nourrissons
pas les éléments improductifs? Le
Canada devrait une bonne fois con-
siderer les dettes comme quelque chose
d'un peu plus sacré et les droits de
l'humanité comme quelque chose d'un
peu plus sacré.

M. H. E. SPENCER

D'après M. H. E. Spencer, fermier-
un de Battle River, établit la somme
de la dette publique et des dettes
privées à environ \$10,500,000,000. Le
gouvernement a le pouvoir de con-
trôler les taux d'intérêt. Et il a le
devoir d'exercer ce pouvoir. Il re-
commande, comme M. William Ir-
vine, la création immédiate d'un co-
mité des dettes publiques et privées
qui étudierait sans retard toute la
question des dettes, publiques et pri-
vées, et des taux de l'intérêt dans
un loyal effort pour alléger le far-
deau général et pour hausser le ni-
veau de la vie.

M. W. T. LUCAS

Pour M. W. T. Lucas, fermier-
un de Camrose, la question des det-
tes et des taux d'intérêt est celle qui
préoccupe le plus la population de
l'Ouest. La dette totale du Canada,
y compris les dettes des provinces, mu-
nicipales, municipales, les dettes pri-
vées et celles des corporations s'éle-
vent bien à \$12,000,000,000. Si cette
somme porte un intérêt de six pour
cent, cela représente un déboursé
annuel de \$720,000,000, quelque chose
comme \$2,000,000 par jour. La na-
tion est riche en ressources, mais
pauvre en pouvoir de gain présent.

"Nous pouvons admettre que nous
sommes en banqueroute en ce qui
regarde notre capacité de payer
nos dettes", dit M. Lucas. Et cepen-
dant, le spectre de la guerre est de
nouveau à l'horizon. Sans doute si
on lançait un plébiscite dans le
monde, le projet d'une guerre mon-
diale serait défilé. Toutefois, à cau-
se du fardeau des dettes nationales
et internationales et des difficultés
économiques, le monde se dirige en-
core vers un conflit armé. La seule
solution qu'il faut apporter au pro-
blème complexe, est une révolution
financière.

M. ANGUS MACINNIS

On doit se rendre compte, dit M.
Angus MacInnis, travaillant de
Vancouver, de l'impossibilité de faire
honneur aux dettes nationales et
internationales avec le régime capi-
taliste tel qu'il est actuellement en
vigueur. C'est pourquoi il recom-
mande lui aussi la formation d'un
comité parlementaire pour étudier
toute la question.

M. Thomas Reid, libéral de New-
Westminster, est du même avis. A
cause des intérêts qu'il ne peut
payer, des milliers de milliers de
personnes ont perdu leurs terres et
leur avoir. La Grande-Bretagne a
économisé des sommes considérables
en renouvelant ses dettes à un taux
de 2 à 3 pour cent.

M. E. J. GARLAND

Le député fermier-un de Bow-
River, M. E. J. Garland, abonde
dans le même sens. Seuls les dé-
tenteurs de bons ont profité de la
crise. Ils ont touché en 1932, \$60-
000,000, plus qu'en 1928. Par con-
séquent les salaires ont baissé de \$1,000-
000,000 et les revenus des agricul-
teurs ont diminué de \$1,500,000,000.
La dette par tête au Canada est de
\$562.23 sans mentionner les dettes
individuelles. Dans les villes, la de-
tte par tête est énorme: à Toronto,
\$453; à Montréal \$393; à Winnipeg,
\$588 et à Vancouver \$620. Il faut
payer \$50,000,000 par année
pendant 50 ans pour se débarrasser
de notre dette, sans tenir compte
des nouveaux emprunts. Or, il nous
faud

EST-CE LA LE REMEDE ?

La vente forcée des propriétés sera-t-elle équitable? — Le petit propriétaire est "un rempart contre le communisme" — Un danger qu'il faut chercher à éviter, dans l'intérêt général.

On a adopté en première lecture, à Québec, le bill du premier ministre relatif à la perception des taxes municipales. Il s'agit de forcer les municipalités à rentrer dans leurs arrières et à empêcher qu'elles ne laissent s'accumuler d'autres taxes dans une trop forte mesure.

D'après la loi projetée, un propriétaire ne pourra être arriéré de plus de deux ans dans ses taxes municipales et scolaires. S'il est alors dans l'incapacité de s'acquitter, il pourra obtenir un délai d'une année supplémentaire, devant une cour de justice, pourvu qu'il donne des raisons jugées valables. Après trois ans, ce sera la vente inévitable.

Le projet de loi s'inspire d'un excellent principe: celui de l'obligation du paiement des dettes. Aussi bien les municipalités sont-elles dans une situation financière très difficile, précisément en raison des montants considérables de taxes en retard qui leur sont dus.

Mais si un propriétaire est réellement incapable de payer ce qu'il doit, sans qu'il y ait faute ou négligence coupable de sa part, uniquement par suite de manque de travail en cette période de crise, est-il juste, est-il équitable de ne pas lui venir en aide même après trois ans d'arriérés?

C'est surtout le petit propriétaire qui est ici concerné. Souvent il a fait des sacrifices réels et pénibles pour se créer un modeste, même un pauvre chez-soi et on ne devrait pas permettre que ce qu'il possède lui soit forcément enlevé parce qu'il n'est pas capable de payer ses impôts. Si le gouvernement, s'étant mis en se mettant pour de bon à l'œuvre urgente de mieux répartir la richesse, avait permis le paiement des loyers aux locataires des indigents dès le début de la crise et un dédommagement aux petits propriétaires nécessiteux, la situation ne serait pas aujourd'hui ce qu'elle est. Les taxes se seraient mieux payées et il ne serait pas nécessaire de recourir à la vente forcée contre ceux qui ne sont pas en mesure de se mettre en règle avec le trésor municipal.

Que le gouvernement provincial exerce un contrôle sévère sur les contribuables municipaux retardataires, très bien. Car il y en a un certain nombre qui sont capables de verser leurs redevances et qui ne le font pas, profitant égoïstement de la tolérance générale qui s'est exercée jusqu'ici à la faveur de la dépression. Mais pourquoi aller jusqu'à vouloir dépouiller sans merci, après trois ans, les gens éprouvés par le chômage prolongé et la misère profonde? Pourquoi vouloir ajouter davantage à leur malheur?

D'autant plus que la petite propriété est le meilleur rempart contre le socialisme et le communisme. Plus il y aura de familles à posséder leur habitation ou leur petit coin de terre, moins facile sera la tâche de ceux qui veulent renverser nos institutions sociales et politiques.

Aussi bien, ces ventes forcées d'immeubles ne seront qu'un bénéfice immédiat de ceux qui ont déjà de la fortune et il est à craindre de voir se constituer le trust du logis comme il existe déjà tant d'autres trusts. Et plus nous aurons de ces derniers, plus grand se fera le nombre des mécontents, des adeptes, des doctrines révolutionnaires. Les trusts et la société tout entière finiront eux-mêmes par y perdre.

Ce qui semble bien plus s'imposer que de voler les petits propriétaires à une loi rigoureuse et finalement sans clémence, c'est de leur assurer, aussi longtemps qu'il le faudra, la protection et le secours raisonnables.

Henri LESSARD.

\$318,000 POUR SECOURS DANS MOINS D'UN AN

Le conseil municipal prie le gouvernement de se charger désormais des nécessités.

COMMUTATION ACCORDEE

D'après un rapport présenté hier soir au maire et aux échevins par le trésorier de la ville, M. J. Raymond, le montant dépensé en secours directs depuis le 1er mai 1933 à date est de \$318,000, le tiers payable par la ville elle-même, le reste étant par les gouvernements provincial et fédéral. Comme la loi du secours expire le dernier jour de ce mois, le conseil a adopté une résolution pour prier le gouvernement provincial de voir lui-même, à partir du 1er avril, à l'administration et à la distribution de l'aide aux nécessiteux.

Le maire Lambert a expliqué que les municipalités ne devraient plus être appelées à contribuer aux frais de secours les indigents. Il s'agit d'un problème qui des débords, qui est devenu général et les gouvernements ont par ailleurs des sources actuelles et possibles de revenus qui n'ont pas les municipalités.

Il a aussi été demandé au gouvernement provincial de faire en sorte que la ville soit dédommée des deux tiers de la somme qu'elle a dépensée en allocations d'abri aux petits propriétaires dans la misère. Cette somme de \$318,000, dit-il, n'est pas une somme dérisoire.

Les échevins Morin et Boucher ont donné avis de motion qu'ils proposent à la prochaine réunion du conseil, le premier de modifier le règlement de la taxe d'affaires et des permis, le second le règlement des salaires publics. C'est dans le but, vraisemblablement, de voir à obtenir un peu plus de revenus de ces sources.

L'avocat du conseil, Me J. W. St-Martin, a été prié de préparer le règlement voulu pour contracter l'emprunt de \$333,000 récemment autorisé par la Législature provinciale, au moyen d'un amendement à la charte municipale.

L'échevin Larose a donné avis de motion qu'il demandera de changer le règlement sur la taxe des chiens de façon à empêcher ces bêtes d'être illégalement.

Les échevins Larose et Laramée ont proposé d'adopter le règlement 313 concernant une commutation de taxes municipales en faveur de l'Allumière de Hull, t. s. une nouvelle industrie. La commutation sera pour dix ans et ne comportera la taxation que sur 25 pour cent de la valeur immobilière de l'établissement.

Le maire a dit que ce dernier fonctionnait déjà avec une trentaine d'employés, nombre qui sera porté à 75 à 80 peut-être. La main-d'œuvre doit être locale dans une proportion de 85 pour cent.

Le règlement de cette commutation sera soumis au vote des contribuables le 11 avril.

Le conseil tenait une séance spéciale hier soir et il a été ajourné de bonne heure, soit vers 9 h. 30, après une heure environ de délibérations.

Mlle G. Dompierre

décédée à 15 ans

Nous apprenons avec regret la mort de Mlle Gilberte Dompierre, décédée à l'âge de 15 ans trois mois dans un hôpital local. Elle était fille de M. et Mme Roméo Dompierre, 51 rue Leduc, Hull.

Outre son père et sa mère, survivaient trois frères, Benoit, Jean-Louis et Gaston; deux sœurs, Cécile et Anne-Marie.

Les funérailles auront lieu jeudi matin, à 8 h. 10, en l'église Notre-Dame de Hull, et à la sépulture Notre-Dame de Hull. Départ du cortège, 7 h. 55, du no 51, rue Leduc, Hull.

Funérailles de M. P. Payment

En l'église de Perkins on lui, la semaine dernière, les funérailles de M. Philémon Payment décédé subitement, le 12 mars courant, à l'âge de 40 ans.

Survivaient sa femme née Vianna Trudel et six enfants: sa mère, Mme Théophile Payment, de Perkins Mills; deux frères, MM. Victor Payment de Perkins Mills et Napoléon également de Perkins Mills; trois sœurs, Mme Victoria Aubin de Wrightville, Hull, Mme Napoléon Charette de Timmins, Ont., et Mme Lionel Beaulieu du même endroit.

DE PASSAGE

Mme G. Courville, de Sudbury, Ont., et Mme J. Leblanc, de Copper Cliff, Ont., étaient de passage à Hull la semaine dernière pour assister aux funérailles de leur frère, M. Joseph Séguin, de Hull.

On critique une législation

LA LEGISLATION DES POUVOIRS SPECIAUX DE LA COLONIE ANGLAISE.

(Presse Canadienne)
VICTORIA, 20. — La "loi des pouvoirs spéciaux", introduite par le premier ministre T. D. Pattullo à la législature de la Colombie-Britannique, a été critiquée à une assemblée publique, à laquelle assistaient 500 personnes, et qui fut tenue sous les auspices de la C. C. F. Une résolution fut adoptée déclarant que le bill est une usurpation des fonctions d'un gouvernement représentatif et qu'il confère des pouvoirs de dictateur.

COMMENT HULL-SUD POURRAIT AIDER À SES NÉCESSITEUX

Suggestion d'un propriétaire d'hôtel, contribuable de la municipalité de Hull-Sud.

Une contribution volontaire des hôtels, des clubs et des gros propriétaires.

DE L'INITIATIVE

"Si la municipalité de Hull-Sud voulait prendre soin de ses propres nécessiteux habitant en bordure de Hull, ce serait la chose la plus facile. La municipalité de Hull-Sud pourrait s'entendre avec les nombreux et riches clubs de cette localité pour que la direction de chacun de ces établissements donne une partie des recettes que ces clubs feraient d'une journée fixée pour venir en aide aux nécessiteux de cette municipalité." C'est la suggestion que nous faisons, ce soir, le propriétaire d'un hôtel situé dans cette municipalité.

"Quant à moi, si tous les clubs voulaient s'entendre la-dessus, j'approuverais le projet et je ferais ma part comme les autres," dit-il. La municipalité de Hull-Sud compte au moins une demi-douzaine de clubs, d'après ce propriétaire d'hôtel. Il est d'avis que les riches propriétaires de cette municipalité ne refuseraient pas de contribuer à la fondation d'un tel projet.

Parmi celles-ci, il y en a qui sont dans une situation plus difficile. Ce sont celles qui habitent près de la Pointe Gaijard. On nous apprend qu'elles ne peuvent pas payer de loyer, et qu'elles sont dans une situation très difficile.

L'Ontario aurait sous peu

(suite de la 1ère page)

UNE PROCEDURE VICIEUSE QUI LAISSERAIT CHANGER

M. Robb fit aussi remarquer, hier après-midi, que c'était là une procédure fort vicieuse et qu'il faudrait s'efforcer de la faire disparaître. Il déclara que la loi actuelle, qui a été adoptée en 1926, est une concurrence effrénée et une guerre de prix tout au désavantage de l'ouvrier. Certains ont déjà parlé de l'établissement d'une commission de salaire minimum pour les hommes. Donnait-il mon opinion personnelle, je ne suis pas sûr que ce soit la meilleure solution.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS EN PUBLIC DEMANDEE

M. Norman Hipel, député de Waterloo Sud, demanda ensuite s'il ne serait pas possible de changer le mode d'ouverture des soumissions pour travaux publics. "La chose ne pourrait-elle pas se faire en public, au lieu d'en comité comme aujourd'hui, dans les conseils municipaux. Cela empêcherait des injustices aux dépens des contribuables," dit-il. Le premier ministre Henry cita alors un cas où la plus haute soumission avait été acceptée pour des travaux de secours aux chômeurs. "Ce ne doit être là qu'une exception," répondit M. Hipel. Mais le "principe" général veut que les plus basses soumissions soient acceptées.

La résolution de M. Nesbitt et la suggestion de M. Hipel seront étudiées au comité du travail. M. Hipel a même suggéré qu'un sous-comité particulier soit formé pour prendre sa suggestion en considération.

UN DEMENTI DU P. M. HENRY

(Du correspondant du Droit)
TORONTO, 20. — Le "Gazette" a encore fait parler de lui en Chambre. Dès l'ouverture de la session, hier, le premier ministre Henry s'est levé pour protester contre un article du Globe prétendant que M. Henry, qui était absent du parlement, lorsque M. Munro porta ses accusations, avait répondu à la fin de répondre aux allégations du député de Wellington-Sud. "La chose est absolument fautive," dit-il. "Le premier ministre, "Personne n'est venu m'avertir de l'incident auquel un certain nombre de journaux tentent de donner une importance tout à fait exagérée." "Je ne répondrai pas à cela," dit-il.

LE PREMIER MINISTRE DEMANDE LES NOMS DES 21 TEMOINS. M. Henry demanda ensuite si M. Munro serait en mesure de soumettre le plus tôt possible la liste des 21 témoins qu'il a l'intention d'amener devant le comité parlementaire des Comptes publics. "Le comité siège mercredi," déclara le premier ministre, et il nous faudrait avoir cette liste au plus tôt, afin d'envoyer les avis nécessaires."

En l'absence de M. Munro, le chef parlementaire libéral, le docteur McQuibban, assura que la chose se ferait à brève échéance.

LE TARIF

A la Chambre des communes, hier après-midi, M. W. D. Euler, ancien ministre libéral du Revenu national, a demandé au premier ministre si l'on avait consulté la cour Suprême du Canada au sujet du droit de la Commission du tarif d'établir des règlements qui ont force de loi relativement à l'établissement de valeurs des marchandises importées en vertu de la préférence britannique.

Le premier ministre, M. R. B. Bennett, a répondu que c'était là une question d'une extrême difficulté. Dès que le conseil des ministres aura pris une décision au sujet de la question qui lui a été soumise, il la communiquera au public et à la Chambre. M. Bennett a ajouté qu'il s'attendait à faire une déclaration au cours de la semaine.

M. A. MORIN EST NOMME À LA PRÉSIDENTE

M. G.-E. DeCelles donne sa démission en qualité de président de l'Union des imprimeurs-relieurs.

L'Union des Imprimeurs-Relieurs de la région a tenu hier après-midi une très fructueuse réunion, au Secrétariat des Syndicats Ouvriers. La presque totalité des membres étaient présents. L'agent d'affaires présentait rapport des activités syndicales depuis la dernière assemblée. Le trésorier a présenté un rapport. Les arrangements seront payés. Les délégués à la 8e Journée Syndicale sont Messieurs A. Taillefer, S. Bouvrette, A. Larose, G. Robitaille et C. Normand. L'Union se dit heureuse de savoir que la Fédération des Métiers de l'Imprimerie travaille pour que le métier soit fermé comme d'autres métiers confédérés. L'Union espère avoir bientôt un comité d'atelier fermé avec une importante boutique d'Ottawa. La vérification des livres a été faite et le rapport démontre le bon état des finances. Le président L.-G. DeCelles donne sa démission.

L'Union espère avoir bientôt un comité d'atelier fermé avec une importante boutique d'Ottawa. La vérification des livres a été faite et le rapport démontre le bon état des finances. Le président L.-G. DeCelles donne sa démission.

L'Union espère avoir bientôt un comité d'atelier fermé avec une importante boutique d'Ottawa. La vérification des livres a été faite et le rapport démontre le bon état des finances. Le président L.-G. DeCelles donne sa démission.

L'Union espère avoir bientôt un comité d'atelier fermé avec une importante boutique d'Ottawa. La vérification des livres a été faite et le rapport démontre le bon état des finances. Le président L.-G. DeCelles donne sa démission.

L'Union espère avoir bientôt un comité d'atelier fermé avec une importante boutique d'Ottawa. La vérification des livres a été faite et le rapport démontre le bon état des finances. Le président L.-G. DeCelles donne sa démission.

L'Union espère avoir bientôt un comité d'atelier fermé avec une importante boutique d'Ottawa. La vérification des livres a été faite et le rapport démontre le bon état des finances. Le président L.-G. DeCelles donne sa démission.

L'Union espère avoir bientôt un comité d'atelier fermé avec une importante boutique d'Ottawa. La vérification des livres a été faite et le rapport démontre le bon état des finances. Le président L.-G. DeCelles donne sa démission.

L'Union espère avoir bientôt un comité d'atelier fermé avec une importante boutique d'Ottawa. La vérification des livres a été faite et le rapport démontre le bon état des finances. Le président L.-G. DeCelles donne sa démission.

L'Union espère avoir bientôt un comité d'atelier fermé avec une importante boutique d'Ottawa. La vérification des livres a été faite et le rapport démontre le bon état des finances. Le président L.-G. DeCelles donne sa démission.

L'Union espère avoir bientôt un comité d'atelier fermé avec une importante boutique d'Ottawa. La vérification des livres a été faite et le rapport démontre le bon état des finances. Le président L.-G. DeCelles donne sa démission.

L'Union espère avoir bientôt un comité d'atelier fermé avec une importante boutique d'Ottawa. La vérification des livres a été faite et le rapport démontre le bon état des finances. Le président L.-G. DeCelles donne sa démission.

L'Union espère avoir bientôt un comité d'atelier fermé avec une importante boutique d'Ottawa. La vérification des livres a été faite et le rapport démontre le bon état des finances. Le président L.-G. DeCelles donne sa démission.

L'Union espère avoir bientôt un comité d'atelier fermé avec une importante boutique d'Ottawa. La vérification des livres a été faite et le rapport démontre le bon état des finances. Le président L.-G. DeCelles donne sa démission.

L'Union espère avoir bientôt un comité d'atelier fermé avec une importante boutique d'Ottawa. La vérification des livres a été faite et le rapport démontre le bon état des finances. Le président L.-G. DeCelles donne sa démission.

L'Union espère avoir bientôt un comité d'atelier fermé avec une importante boutique d'Ottawa. La vérification des livres a été faite et le rapport démontre le bon état des finances. Le président L.-G. DeCelles donne sa démission.

L'Union espère avoir bientôt un comité d'atelier fermé avec une importante boutique d'Ottawa. La vérification des livres a été faite et le rapport démontre le bon état des finances. Le président L.-G. DeCelles donne sa démission.

L'Union espère avoir bientôt un comité d'atelier fermé avec une importante boutique d'Ottawa. La vérification des livres a été faite et le rapport démontre le bon état des finances. Le président L.-G. DeCelles donne sa démission.

L'Union espère avoir bientôt un comité d'atelier fermé avec une importante boutique d'Ottawa. La vérification des livres a été faite et le rapport démontre le bon état des finances. Le président L.-G. DeCelles donne sa démission.

L'Union espère avoir bientôt un comité d'atelier fermé avec une importante boutique d'Ottawa. La vérification des livres a été faite et le rapport démontre le bon état des finances. Le président L.-G. DeCelles donne sa démission.

L'Union espère avoir bientôt un comité d'atelier fermé avec une importante boutique d'Ottawa. La vérification des livres a été faite et le rapport démontre le bon état des finances. Le président L.-G. DeCelles donne sa démission.

L'Union espère avoir bientôt un comité d'atelier fermé avec une importante boutique d'Ottawa. La vérification des livres a été faite et le rapport démontre le bon état des finances. Le président L.-G. DeCelles donne sa démission.

L'Union espère avoir bientôt un comité d'atelier fermé avec une importante boutique d'Ottawa. La vérification des livres a été faite et le rapport démontre le bon état des finances. Le président L.-G. DeCelles donne sa démission.

UN GROUPE DE COLONS PART DEMAIN MATIN

Les dix-neuf chefs de famille et quelques-uns de leurs fils se rendront au Témiscamingue.

LES FAMILLES PLUS TARD

Les dix-neuf chefs de familles que le comité provincial du retour à la terre a choisies la semaine dernière pour les établir sur des lots de colonisation, partiront demain matin à 1 heure pour le Témiscamingue. Ils seront accompagnés de quelques-uns de leurs fils. Les familles suivront plus tard.

M. J.-E. Legault, agent de colonisation du Pacifique Canadien, est aujourd'hui à Hull pour voir, en compagnie de M. Robert Routhier, employé du Pacifique Canadien à Hull, aux derniers détails du voyage. Ils seront tous deux, ce soir, à la gare d'Union, à Ottawa, pour aller au départ des colons. Les partants arriveront à destination jeudi après-midi. Arrivés à la base, ils s'occuperont immédiatement de préparer un foyer pour recevoir leur famille.

Ce sont les dernières familles de Hull qui seront établies sur des lots de colonisation en vertu de l'acte de mars entre le fédéral et le provincial.

Le comité provincial du retour à la terre a siégé à Hull jeudi après-midi de la semaine dernière pour faire le choix définitif des familles qui partent. Il se composait de M. Sam. Marcotte, directeur provincial du retour à la terre, et de MM. J.-A. Laforce, agent de colonisation du Canadien National, et J.-E. Legault, agent de colonisation du Pacifique Canadien. Étaient aussi présents: Son Honneur le maire Théo Lambert, les échevins Georges Blodreau et A. Beauchamp, M. A. Buteau, président de la Ligue locale du retour à la terre, et le R. P. L.-P. Luras, aumônier de cette organisation.

Le comité provincial du retour à la terre a siégé à Hull jeudi après-midi de la semaine dernière pour faire le choix définitif des familles qui partent. Il se composait de M. Sam. Marcotte, directeur provincial du retour à la terre, et de MM. J.-A. Laforce, agent de colonisation du Canadien National, et J.-E. Legault, agent de colonisation du Pacifique Canadien. Étaient aussi présents: Son Honneur le maire Théo Lambert, les échevins Georges Blodreau et A. Beauchamp, M. A. Buteau, président de la Ligue locale du retour à la terre, et le R. P. L.-P. Luras, aumônier de cette organisation.

Le comité provincial du retour à la terre a siégé à Hull jeudi après-midi de la semaine dernière pour faire le choix définitif des familles qui partent. Il se composait de M. Sam. Marcotte, directeur provincial du retour à la terre, et de MM. J.-A. Laforce, agent de colonisation du Canadien National, et J.-E. Legault, agent de colonisation du Pacifique Canadien. Étaient aussi présents: Son Honneur le maire Théo Lambert, les échevins Georges Blodreau et A. Beauchamp, M. A. Buteau, président de la Ligue locale du retour à la terre, et le R. P. L.-P. Luras, aumônier de cette organisation.

Le comité provincial du retour à la terre a siégé à Hull jeudi après-midi de la semaine dernière pour faire le choix définitif des familles qui partent. Il se composait de M. Sam. Marcotte, directeur provincial du retour à la terre, et de MM. J.-A. Laforce, agent de colonisation du Canadien National, et J.-E. Legault, agent de colonisation du Pacifique Canadien. Étaient aussi présents: Son Honneur le maire Théo Lambert, les échevins Georges Blodreau et A. Beauchamp, M. A. Buteau, président de la Ligue locale du retour à la terre, et le R. P. L.-P. Luras, aumônier de cette organisation.

Le comité provincial du retour à la terre a siégé à Hull jeudi après-midi de la semaine dernière pour faire le choix définitif des familles qui partent. Il se composait de M. Sam. Marcotte, directeur provincial du retour à la terre, et de MM. J.-A. Laforce, agent de colonisation du Canadien National, et J.-E. Legault, agent de colonisation du Pacifique Canadien. Étaient aussi présents: Son Honneur le maire Théo Lambert, les échevins Georges Blodreau et A. Beauchamp, M. A. Buteau, président de la Ligue locale du retour à la terre, et le R. P. L.-P. Luras, aumônier de cette organisation.

Le comité provincial du retour à la terre a siégé à Hull jeudi après-midi de la semaine dernière pour faire le choix définitif des familles qui partent. Il se composait de M. Sam. Marcotte, directeur provincial du retour à la terre, et de MM. J.-A. Laforce, agent de colonisation du Canadien National, et J.-E. Legault, agent de colonisation du Pacifique Canadien. Étaient aussi présents: Son Honneur le maire Théo Lambert, les échevins Georges Blodreau et A. Beauchamp, M. A. Buteau, président de la Ligue locale du retour à la terre, et le R. P. L.-P. Luras, aumônier de cette organisation.

Le comité provincial du retour à la terre a siégé à Hull jeudi après-midi de la semaine dernière pour faire le choix définitif des familles qui partent. Il se composait de M. Sam. Marcotte, directeur provincial du retour à la terre, et de MM. J.-A. Laforce, agent de colonisation du Canadien National, et J.-E. Legault, agent de colonisation du Pacifique Canadien. Étaient aussi présents: Son Honneur le maire Théo Lambert, les échevins Georges Blodreau et A. Beauchamp, M. A. Buteau, président de la Ligue locale du retour à la terre, et le R. P. L.-P. Luras, aumônier de cette organisation.

Le comité provincial du retour à la terre a siégé à Hull jeudi après-midi de la semaine dernière pour faire le choix définitif des familles qui partent. Il se composait de M. Sam. Marcotte, directeur provincial du retour à la terre, et de MM. J.-A. Laforce, agent de colonisation du Canadien National, et J.-E. Legault, agent de colonisation du Pacifique Canadien. Étaient aussi présents: Son Honneur le maire Théo Lambert, les échevins Georges Blodreau et A. Beauchamp, M. A. Buteau, président de la Ligue locale du retour à la terre, et le R. P. L.-P. Luras, aumônier de cette organisation.

Le comité provincial du retour à la terre a siégé à Hull jeudi après-midi de la semaine dernière pour faire le choix définitif des familles qui partent. Il se composait de M. Sam. Marcotte, directeur provincial du retour à la terre, et de MM. J.-A. Laforce, agent de colonisation du Canadien National, et J.-E. Legault, agent de colonisation du Pacifique Canadien. Étaient aussi présents: Son Honneur le maire Théo Lambert, les échevins Georges Blodreau et A. Beauchamp, M. A. Buteau, président de la Ligue locale du retour à la terre, et le R. P. L.-P. Luras, aumônier de cette organisation.

Le comité provincial du retour à la terre a siégé à Hull jeudi après-midi de la semaine dernière pour faire le choix définitif des familles qui partent. Il se composait de M. Sam. Marcotte, directeur provincial du retour à la terre, et de MM. J.-A. Laforce, agent de colonisation du Canadien National, et J.-E. Legault, agent de colonisation du Pacifique Canadien. Étaient aussi présents: Son Honneur le maire Théo Lambert, les échevins Georges Blodreau et A. Beauchamp, M. A. Buteau, président de la Ligue locale du retour à la terre, et le R. P. L.-P. Luras, aumônier de cette organisation.

Le comité provincial du retour à la terre a siégé à Hull jeudi après-midi de la semaine dernière pour faire le choix définitif des familles qui partent. Il se composait de M. Sam. Marcotte, directeur provincial du retour à la terre, et de MM. J.-A. Laforce, agent de colonisation du Canadien National, et J.-E. Legault, agent de colonisation du Pacifique Canadien. Étaient aussi présents: Son Honneur le maire Théo Lambert, les échevins Georges Blodreau et A. Beauchamp, M. A. Buteau, président de la Ligue locale du retour à la terre, et le R. P. L.-P. Luras, aumônier de cette organisation.

Le comité provincial du retour à la terre a siégé à Hull jeudi après-midi de la semaine dernière pour faire le choix définitif des familles qui partent. Il se composait de M. Sam. Marcotte, directeur provincial du retour à la terre, et de MM. J.-A. Laforce, agent de colonisation du Canadien National, et J.-E. Legault, agent de colonisation du Pacifique Canadien. Étaient aussi présents: Son Honneur le maire Théo Lambert, les échevins Georges Blodreau et A. Beauchamp, M. A. Buteau, président de la Ligue locale du retour à la terre, et le R. P. L.-P. Luras, aumônier de cette organisation.

Le comité provincial du retour à la terre a siégé à Hull jeudi après-midi de la semaine dernière pour faire le choix définitif des familles qui partent. Il se composait de M. Sam. Marcotte, directeur provincial du retour à la terre, et de MM. J.-A. Laforce, agent de colonisation du Canadien National, et J.-E. Legault, agent de colonisation du Pacifique Canadien. Étaient aussi présents: Son Honneur le maire Théo Lambert, les échevins Georges Blodreau et A. Beauchamp, M. A. Buteau, président de la Ligue locale du retour à la terre, et le R. P. L.-P. Luras, aumônier de cette organisation.

Le comité provincial du retour à la terre a siégé à Hull jeudi après-midi de la semaine dernière pour faire le choix définitif des familles qui partent. Il se composait de M. Sam. Marcotte, directeur provincial du retour à la terre, et de MM. J.-A. Laforce, agent de colonisation du Canadien National, et J.-E. Legault, agent de colonisation du Pacifique Canadien. Étaient aussi présents: Son Honneur le maire Théo Lambert, les échevins Georges Blodreau et A. Beauchamp, M. A. Buteau, président de la Ligue locale du retour à la terre, et le R. P. L.-P. Luras, aumônier de cette organisation.

Le comité provincial du retour à la terre a siégé à Hull jeudi après-midi de la semaine dernière pour faire le choix définitif des familles qui partent. Il se composait de M. Sam. Marcotte, directeur provincial du retour à la terre, et de MM. J.-A. Laforce, agent de colonisation du Canadien National, et J.-E. Legault, agent de colonisation du Pacifique Canadien. Étaient aussi présents: Son Honneur le maire Théo Lambert, les échevins Georges Blodreau et A. Beauchamp, M. A. Buteau, président de la Ligue locale du retour à la terre, et le R. P. L.-P. Luras, aumônier de cette organisation.

Le comité provincial du retour à la terre a siégé à Hull jeudi après-midi de la semaine dernière pour faire le choix définitif des familles qui partent. Il se composait de M. Sam. Marcotte, directeur provincial du retour à la terre, et de MM. J.-A. Laforce, agent de colonisation du Canadien National, et J.-E. Legault, agent de colonisation du Pacifique Canadien. Étaient aussi présents: Son Honneur le maire Théo Lambert, les échevins Georges Blodreau et A. Beauchamp, M. A. Buteau, président de la Ligue locale du retour à la terre, et le R. P. L.-P. Luras, aumônier de cette organisation.

Le comité provincial du retour à la terre a siégé à Hull jeudi après-midi de la semaine dernière pour faire le choix définitif des familles qui partent. Il se composait de M. Sam. Marcotte, directeur provincial du retour à la terre, et de MM. J.-A. Laforce, agent de colonisation du Canadien National, et J.-E. Legault, agent de colonisation du Pacifique Canadien. Étaient aussi présents: Son Honneur le maire Théo Lambert, les échevins Georges Blodreau et A. Beauchamp, M. A. Buteau, président de la Ligue locale du retour à la terre, et le R. P. L.-P. Luras, aumônier de cette organisation.

Le comité provincial du retour à la terre a siégé à Hull jeudi après-midi de la semaine dernière pour faire le choix définitif des familles qui partent. Il se composait de M. Sam. Marcotte, directeur provincial du retour à la terre, et de MM. J.-A. Laforce, agent de colonisation du Canadien National, et J.-E. Legault, agent de colonisation du Pacifique Canadien. Étaient aussi présents: Son Honneur le maire Théo Lambert, les échevins Georges Blodreau et A. Beauchamp, M. A. Buteau, président de la Ligue locale du retour à la terre, et le R. P. L.-P. Luras, aumônier de cette organisation.

Le comité provincial du retour à la terre a siégé à Hull jeudi après-midi de la semaine dernière pour faire le choix définitif des familles qui partent. Il se composait de M. Sam. Marcotte, directeur provincial du retour à la terre, et de MM. J.-A. Laforce, agent de colonisation du Canadien National, et J.-E. Legault, agent de colonisation du Pacifique Canadien. Étaient aussi présents: Son Honneur le maire Théo Lambert, les échevins Georges Blodreau et A. Beauchamp, M. A. Buteau, président de la Ligue locale du retour à la terre, et le R. P. L.-P. Luras, aumônier de cette organisation.

Le comité provincial du retour à la terre a siégé à Hull jeudi après-midi de la semaine dernière pour faire le choix définitif des familles qui partent. Il se composait de M. Sam. Marcotte, directeur provincial du retour à la terre, et de MM. J.-A. Laforce, agent de colonisation du Canadien National, et J.-E. Legault, agent de colonisation du Pacifique Canadien. Étaient aussi présents: Son Honneur le maire Théo Lambert, les échevins Georges Blodreau et A. Beauchamp, M. A. Buteau, président de la Ligue locale du retour à la terre, et le R. P. L.-P. Luras, aumônier de cette organisation.

UN HULLOIS TIRE UN BILLET SUR "PRINCE CHERRY" AUJOURD'HUI

"You Owe Me", nom de plume d'un résident de Hull domicilié au No 91, rue Papineau, aura la chance de gagner une fortune dans la loterie des hôpitaux irlandais sur le Grand National Steeplechase, vendredi prochain, en tirant le cheval "Prince Cherry", aujourd'hui, au commencement du tirage qui se continue à Dublin, dans le libre-état d'Irlande.

Le R. P. Lajeunesse est décédé

(Suite de la 1ère page)

LES FUNÉRAILLES

Dépenses de voyages des ministres sous trois gouvernements ontariens

(Du Correspondant du "Droit")
TORONTO, 20. — Le gouvernement a finalement répondu à la question du whip libéral, M. C. A. Robertson, demandant la production de toutes les dépenses de voyage des ministres du gouvernement depuis 1929. Une semaine après que cette question eut été posée par l'opposition, un député de la droite, M. Clifford Case, de York-Nord, demanda aussi la liste des dépenses de voyage des ministres sous le gouvernement Drury. On trouva ces chiffres au complet, tels que fournis, hier après-midi, par le premier ministre Henry.

DÉPENSES SOUS LES GOUVERNEMENTS FERGUSON-HENRY
 On trouva tout d'abord la liste des dépenses de voyage des ministres conservateurs depuis 1929:

	1929	1930	1931	1932	1933
Hon. G. Ferguson	\$2 000				
Hon. G. Henry					
Hon. W. Price	1 000	500	500	500	
Hon. G. McCrea	1 000	1 000	975	1 000	
Hon. W. Finlayson	1 000	850	900	300	700
Hon. Dr. Robb	125	1 000	500	500	
Hon. W. G. Martin	250	1 000	925	850	
Hon. L. Macaulay	150	1 000	700	850	
Hon. T. L. Kennedy	250	1 000	1 000	1 000	
Hon. C. Chalmers		125	650	600	
Hon. Dr. Godfrey	1 000	1 000			
Hon. J. D. Monteith	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Hon. Lincoln Goldie	300	1 000			
Hon. S. Martin	885	500			
Hon. E. A. Dunlop			1 000	1 000	1 000
Hon. F. T. Smye	65				

DÉPENSES DES MINISTRES SOUS LE GOUVERNEMENT DRURY
 Nous mettons maintenant en regard les dépenses des ministres sous le gouvernement Drury:

	1929	1931	1932	1933
Hon. E. H. Drury	350	300	750	300
Hon. W. E. Grant	200	300		
Hon. P. H. Grant	500	1 000	1 000	1 000
Hon. B. Bowman	1 000	550	750	500
Hon. H. Mills	800	700	600	700
Hon. P. E. Rolfe	1 000	1 000	1 000	1 000
Hon. W. R. Rolfe		2 000		
Hon. Peter Smith	500	500	500	500
Hon. H. C. Nixon	500	500	500	500
Hon. M. Doherty	900	2 850	700	500

12 nouvelles banques pour les Etats-Unis

ELLES FOURNIRAIENT 700 MILLIONS DE NOUVEAUX CAPITALS AUX PETITES INDUSTRIES

(Presse Associée)

WASHINGTON, 20. — La voie semble plus libre pour la réalisation du plan de Roosevelt d'établir 12 nouvelles banques qui fourniraient 700 millions de nouveaux capitaux aux petites industries. Les comités bancaires des deux Chambres vont se mettre sans tarder à l'étude du bill établissant le nouveau régime de banques. On en fonderait une dans chacun des districts de la Federal Reserve Bank, qui aurait charge de l'organisation. La capitalisation serait de \$140.000.000 avec faculté d'emprunter 5 fois cette somme, soit \$700.000.000.

L'argent serait prêt aux établissements d'affaires ne pouvant en obtenir raisonnablement aux sources ordinaires. Roosevelt estime que si ce programme est mis à exécution, 346.000 personnes garderont leur emploi et 378.000 chômeurs commenceront à travailler.

Pas assez d'eau pour flotter la glace ce matin

L'OUVREMENT DU CHENAL DE LA RIVIERE RIDEAU RETARDE PAR LES CHANGEMENTS DE TEMPERATURE

Les équipes de la ville d'Ottawa affectées à l'ouverture du Chenal de la rivière Rideau ont bon espoir de compléter leur travail jusqu'au pont de la rue Saint-Patrice demain mais les changements de température en fin de semaine ont ralenti le travail. Les autorités d'Eastview attendent que le chenal soit ouvert jusqu'au pont St-Patrice pour dynamiter la glace jusqu'au pont Cummings.

M. Thé, St-Amour, surintendant des travaux publics d'Eastview, s'attend à employer de 300 à 400 bâtons de dynamite pour ce travail. "L'eau monte très lentement, dit-il, et c'est à peine s'il y avait un pied d'eau à se déverser au-dessus des escalades des chutes Rideau ce matin. Il n'y a pas assez d'eau pour flotter la glace. Les employés de la ville d'Ottawa ont dû recommencer le sciage de la glace à plusieurs endroits. On en est rendu à environ 500 pieds du pont de chemin de fer". Il y a encore plus de deux pieds de glace vive qui recouvrent les chaussées de la région. Le dégel se fait lentement.

Les affaires se réveillent à Hornepayne

(Presse Canadienne)

HORNEPAYNE, 20. — L'augmentation du trafic des Chemins de fer Nationaux dans cette partie de la province a relevé considérablement les affaires à Hornepayne. Des convois supplémentaires roulent chaque jour, y compris un second train de passagers. Tous les employés de voie ferrée disponibles sont à l'ouvrage et l'on a fait venir d'ailleurs des équipes additionnelles. L'augmentation du tonnage est de 72 pour cent, dit-on, sur l'hiver dernier. Un marchand déclare que ses affaires ont doublé depuis ces dernières semaines.

DEUXIEME EDITION

Le Catholicisme au Canada

ANALYSE DES STATISTIQUES OFFICIELLES DU RECENSEMENT DE 1931.

Cette brochure contient les articles que M. Charles Gautier a écrits sur cette question, ainsi que les tableaux complets des dénominations religieuses par origines raciales.

Prix de vente: 10c l'unité; \$1.00 la douzaine; \$3.50 pour cinquante; \$6.00 le cent. Tous ces prix sont francs. Des prix spéciaux seront accordés pour des commandes plus importantes.

LE DROIT

98, rue Georges

Ottawa

UNE EXPERIENCE SERA TENTÉE CETTE ANNEE

Le système d'écoles intermédiaires ne sera pas mis en vigueur cette année.

ECOLES SEPARÉES

(Du Correspondant du "Droit")

TORONTO, 20. — La province d'Ontario ne sera pas dotée d'un système général d'écoles intermédiaires, cette année, tel que l'avait proposé d'abord le premier ministre Henry lui-même. "Comme il semble y avoir des préjugés et une fausse conception de toute l'affaire, nous avons cru nécessaire, remarque M. Henry, de rétablir ce système, cette année, qu'il était expérimental. Nous donnerons les écoles voulues aux commissions scolaires qui désireront établir des écoles intermédiaires. Puis, l'an prochain, une fois que le stage d'expérience de ces institutions aura été fait, nous pourrions établir un système plus définitif."

En conséquence, quand le bill sur l'éducation a été étudié en comité plénier de la Chambre, le mot "école intermédiaire" a été supprimé par tout. M. Harry Nixon a demandé, vu la grande portée de ce projet de loi, qu'on le réimprime, une fois que tous les changements voulus y auront été faits. Le premier ministre a acquiescé.

Craignait-on de donner trop de droits aux écoles séparées?

On se demande, dans les couloirs de la Chambre, si les changements proposés dans le bill sont dus au fait que certains députés conservateurs voyaient dans ce projet une porte ouverte pour l'établissement d'écoles intermédiaires, puis de "high schools", sous l'égide des commissions scolaires séparées.

Comme le premier ministre a promis un pamphlet explicatif sur ce projet de loi, on verra quelles références y sont faites aux écoles séparées.

Décapités
KOENIGSBERG, Allemagne, 20. — Deux communistes, Fritz Langer et Walter Siedelmann, ont été décapités ce matin le meurtrier d'un trouper d'assaut des nazis, commis le 10 juillet 1933.

Noces de cristal de M. et madame Arthur Cadieux

ELLES SONT CÉLÉBRÉES RÉCEMMENT A ROCKLAND.

(De notre correspondant)
ROCKLAND, Ont., 20. — Les parents et les amis de M. et Mme Arthur Cadieux se sont réunis récemment pour leur cause un agréable surprise, à l'occasion du quinzième anniversaire de leur mariage. Environ 35 couples étaient présents, et chacun d'eux apportait un très joli cadeau, ce qui fit grand plaisir aux héros de la fête. Pendant la soirée, il y eut chant, musique et partie de cartes. Un succulent goûter fut servi et tous se séparèrent en faisant leurs meilleurs vœux à M. et Mme Cadieux. NOS MALADES.

Mme Joseph Castonguay est de retour de l'hôpital Général, rue Water, Ottawa, où elle a subi une opération. Elle est sous les soins du Dr Vallin.

La malade est en bonne voie de guérison.

Mme René Proulx est à l'hôpital rue Water, Ottawa, où elle a subi une opération. Graduellement ses forces reviennent.

Mme Horace Leclerc est également au même hôpital où elle subira, ces jours-ci, une opération.

A toutes ces malades, nous souhaitons un entier et prompt rétablissement.

N'oublions pas dans nos ferventes prières, notre si Vénéré Curé, M. l'abbé P. S. Hudon, qui est toujours retenu à sa chambre par une maladie très souffrante, mais qui est souffrante avec grande résignation à la sainte Volonté de Dieu.



— Quelle voix, Marius, quelle voix! Mais pourquoi fermes-tu les yeux en chantant? — Mon bon! le monde si haut que ça me donne le vertige!

ON VOULAIT LIBÉRER CES PRISONNIERS

Pendant qu'on les conduisait de Bayonne à la prison, à la suite du scandale Stavisky.

EFFORTS INUTILES

(Presse Associée)

PARIS, 20. — Des centaines de personnes ont comparu aujourd'hui les rangs des policiers dans un effort pour libérer huit prisonniers arrêtés à la suite du scandale de Stavisky, qui étaient en route de Bayonne à la prison. Les policiers ont réussi à garder leurs prisonniers. Plusieurs centaines de personnes s'assemblèrent près de la station de chemin de fer. Il y eut mêlée, mais finalement les agents de police l'emportèrent et les prisonniers furent conduits à la prison.

Une commission composée de députés du parlement est à faire des investigations sur le scandale. On dit que ces députés doutent du récit de la police, savoir que Stavisky s'est suicidé au moyen d'un pistolet, afin d'éviter de se faire arrêter au petit château où il s'enfuit en décembre dernier. Ce doute a été éveillé par une vue de cinéma représentée sur la scène. La pellicule a été saisie.

Il est possible que le corps de Stavisky soit exhumé afin de faire des comparaisons avec la pellicule en question.

Médaille accordée à Robert Phelan

WINNIPEG, 20. — Robert E. Phelan, gérant général de la Hudson Bay Mining and Smelting Company, à Flin Flon, Manitoba, a obtenu la médaille de l'International Nickel Company pour 1934. C'est ce qu'il a fait savoir aujourd'hui M. George E. Cole, directeur des mines dans la province.

La médaille est accordée en reconnaissance "des services notables et de grande importance rendus à l'industrie minière et métallurgique dans le pays." M. Phelan a surtout mérité d'avoir grandement contribué à l'établissement d'une industrie de 200.000.000 employant 1.250 personnes, à Flin Flon.

50 célibataires chômeurs vont être embauchés

PAR LE BUREAU FEDERAL DE PLACEMENT POUR TRAVAILLER A BARRIEFIELD, Ont.

De 40 à 50 célibataires sans-travail d'Ottawa auront l'avantage de travailler aux frais du gouvernement selon M. G. Hamilton, surintendant du bureau fédéral de placement, 158 rue Gloucester. Les candidats devront se présenter demain matin à neuf heures pour subir l'examen médical et les cinquante choisies prendront le train spécial jeudi matin à 9 heures 15 pour aller travailler au projet de secours No 42 à Barriefield.

Depuis le début de l'année, environ 400 célibataires sans-travail ont été embauchés pour des entreprises semblables à Trenton, Rockcliffe et Barriefield, Ont., par l'entremise du bureau de la rue Gloucester.

Les Ecossais et les accords des pays de l'Empire

LA CHAMBRE DE COMMERCE DE GLASGOW VEUT OBTENIR UNE PLUS GRANDE PART DU COMMERCE IMPERIAL POUR L'ECOSSE.

(Spécial au "Droit")

GLASGOW, 20. — A la réunion du conseil des directeurs de la Chambre de Commerce, Sir A. Steven Blisland, président, a parlé de la British Industries Fair et de sa portée sur le commerce de l'Empire britannique et des autres marchés mondiaux. Sir Steven croit que le commerce mondial commence généralement à se remettre de la grave dépression des quatre dernières années. Il importe donc que les Chambres de Commerce et les industriels écossais s'efforcent d'obtenir pour l'Ecosse — spécialement pour la région industrielle — sa pleine part des commandes croissantes qui sont placées dans l'Empire, à la suite des accords conclus à Ottawa. Les tarifs qui frappent plusieurs des produits écossais nuisent au développement du commerce avec les Dominions. Depuis un an, les tarifs ont été considérablement modifiés. Sir Steven souligne le cas de l'Australie.

Les hauts commissaires des Dominions et les représentants de l'industrie écossaise se sont entretenus récemment à Londres et d'autres conférences auront lieu prochainement. M. Ford, représentant du Trust et la Clyde, joue un rôle im-

Empêche l'acidité d'estomac

Procurez-vous un paquet de Magnésie Bismuthée (bismuth dans la magnésie), prenez-en un peu après chaque repas et vous verrez comme vous digérez facilement. Cet alcalin protecteur enrayera promptement tout excès d'acidité stomacale. Il empêche ainsi les aigreurs et brûlements d'estomac, les troubles de digestion pour cause d'acidité, et évite l'usage de laxatifs dont vous pourriez contracter l'habitude. S'obtient en poudre ou en tablettes commodes.

Il vous faut la

Bismurated MAGNESIA

BISMUTH dans la MAGNESIE

C'est un Neutralisant Protecteur — NON pas un Laxatif

portant dans ces conversations commerciales. Sir Steven indique deux voies à suivre: le contact avec les visiteurs commerciaux des pays de l'Empire qui viennent en Grande-Bretagne et l'envoi de représentants commerciaux écossais dans les pays de l'Empire. Les industries écossaises se doivent d'étudier sur place les progrès des industries dans les dominions et de connaître les goûts de la clientèle dans les pays du Commonwealth. Les Ecossais feraient bien d'adopter la méthode américaine et allemande, croit le président de la Chambre de Commerce. Sir Steven est heureux de voir l'intérêt plus considérable que les industriels écossais manifestent dans les expositions commerciales en Angleterre, mais il trouve que les expositions écossaises ne sont pas encore assez nombreuses.

Les libéraux et le bill de la bière

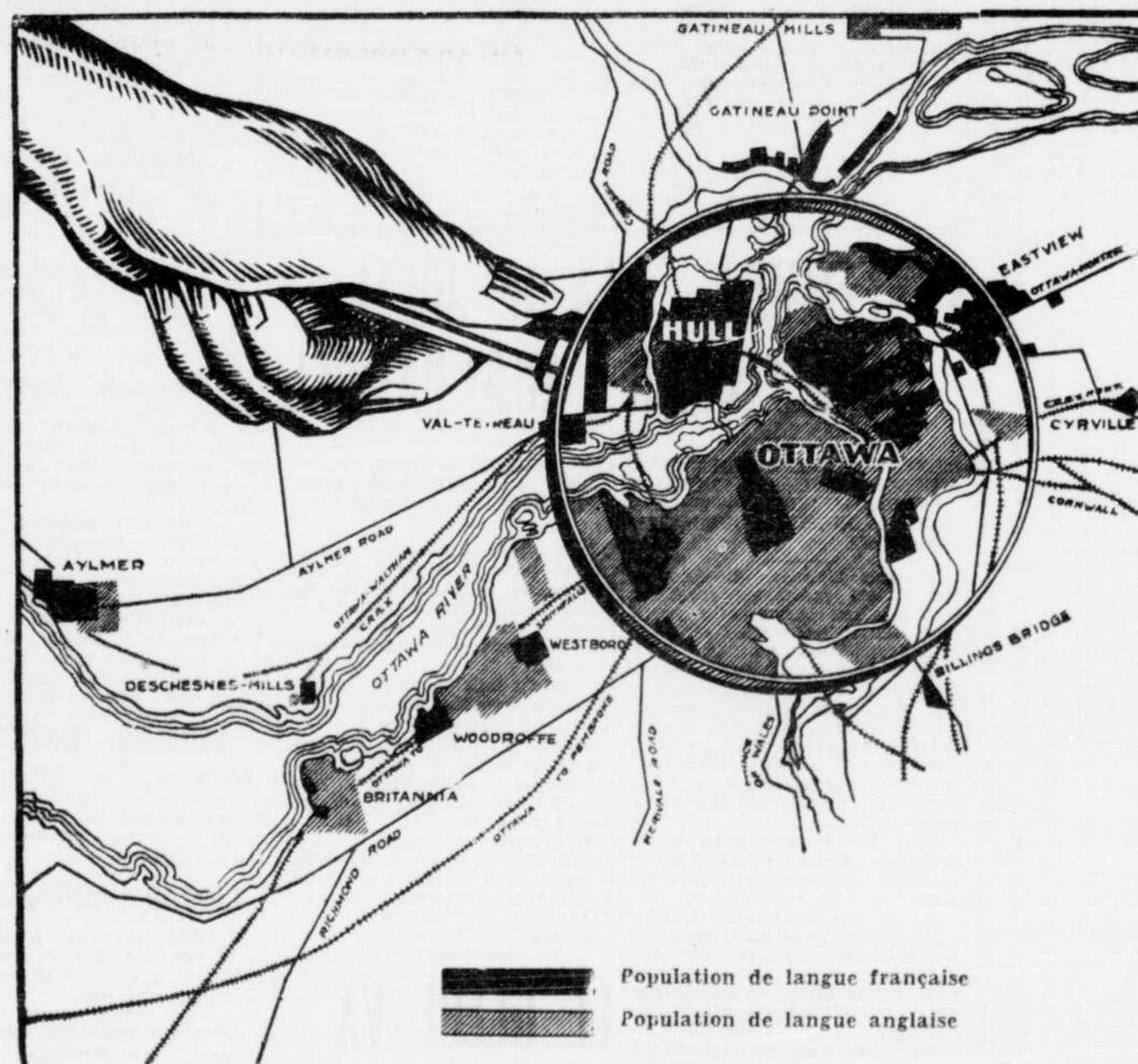
(Spécial au "Droit")

TORONTO, 20. — Le bill de la bière et du vin, qui doit être présenté en Chambre demain par le gouvernement, et dont les grandes lignes ont été portées hier à la connaissance du public a été élaboré samedi après-midi au cours d'une séance du cabinet, qui a duré quatre heures.

On ne sait pas encore quelle attitude prendra l'opposition à ce sujet. Tout dépendra des décisions de M. Mitchell Hepburn, chef du parti libéral. On s'attend à ce que la proposition soit contre le bill en raison du fait que la plupart des libéraux viennent des comités "secs" de la province. M. Nixon serait prêt à appuyer le bill, mais il attend le mot d'ordre de M. Hepburn.

Augmentations de 15 à 60 pour 100
FIN DE LA GREVE DANS L'INDUSTRIE DES MODES.
 (Presse Canadienne)
MONTREAL, 20. — Un nouvel accord sur les salaires a été signé

Dans les villes anglo-françaises Ottawa-Hull



42½%
 de la population
 est d'origine
 française

Recensement 1931	POPULATION			
	Française	Anglaise	Etrangère	Totale
OTTAWA	37465	78512	10895	126872
Eastview, Cyrville	5547	2701	611	8859
Rockcliffe	1390	6792	450	8542
BRITANNIA, BILLINGS				
TOTAL	44312	88005	11956	144273
HULL	26507	2413	513	29433
Pte-Gatineau, Gati-neau Mills	4701	961	194	5856
Aylmer, Deschênes	2066	1013	50	3129
GRAND TOTAL	77586	92392	12713	182691
Pourcentage	42.46%	50.57%	6.97%	100%

Cette population gagne annuellement en salaire et par placements plus de \$27,000,000.00

Statistiques comparées (D'après recensement 1931)	SERVICE CIVIL	SERVICE MUNICIPAL	EMPLOIEMENT INDUSTRIEL	COMMERCE DE GROS	COMMERCE DE DETAIL	PLACEMENTS	TOTAL
Canadiens français	\$ 4.170.237	\$389.315	\$4.737.592	\$ 796.497	\$3.559.811	\$13.653.452	\$27.306.904
Anglais et autres	18.557.691	703.913	6.677.942	1.724.203	6.693.689	34.357.438	68.714.476

Si nous voulons que l'importance de notre groupe soit reconnue; si nous voulons exercer l'influence que commande notre nombre dans les domaines politiques, économiques et religieux,

DÉPENSONS NOTRE ARGENT EN FRANÇAIS

PUBLIEE PAR L'ASSOCIATION CATHOLIQUE DES VOYAGEURS DE COMMERCE, SECTION GUIGUES

BOURSE-FINANCE-COMMERCE

Les Boursiers frappés de nervosité laissent glisser les prix en bourse

Les pertes restent toutefois de peu d'importance. — Tendance à la hausse à l'ouverture. — Aucune tendance définie sur le curb de Montréal. — Les marchés de Toronto sont ternes.

MONTREAL, 20. — Les boursiers, sur le marché aux valeurs de Montréal, frappés soudainement vers midi d'une nouvelle attaque de nervosité, se sont retirés des activités. En conséquence, les prix des valeurs se mirent à fléchir. Toutefois au commencement de l'après-midi les gains conservèrent encore une majorité des gains sur les pertes. Toutefois telle n'était pas la situation à l'ouverture. Les vieilles vedettes reprenaient leur ascension. International Nickel alla toucher 26.50 avant de retomber à 26.15, où il conservait encore un gain de 65 sous. Consolidated Smelters gagnait 1/2 à 1 1/2. Brazilian Montreal Power, Canadian Pacific, Shawinigan et autres faisaient aussi des gains. Textile perdait 1/4 à 80 et quelques autres valeurs fléchissaient légèrement.

Le marché local a souffert vers midi, de l'incertitude qui régnait encore sur le marché de New-York. La nervosité des boursiers a ralenti la tendance à la hausse qui se dessinait de bonne heure ce matin. Les pertes ne furent toutefois que peu importantes.

CURB DE MONTREAL (midi) MONTREAL, 20. — Le curb de Montréal cet avant-midi n'avait aucune tendance bien définie, en dépit d'un léger regain d'activité. Le commerce était peu volumineux dans les marchandises mais passablement actif dans les mines. Anglo-American gagnait 1/4 à 2 1/2, tandis que Wabush perdait 10 cents à 7.75. International Petroleum perdait 1/2 à 2 1/2. Beaulieu fléchissait légèrement et Associated Oil, Imperial Oil et d'autres étaient stationnaires. Dans les mines, Big Missouri perdait 2 1/2 à 36 et Carter Malartic 1/2 cent à 6 1/4. Sullivan restait en bonne demande et gagnait 1/4 au nouveau haut de 44 1/4.

MARCHE DE TORONTO (midi) TORONTO, 20. — Le commerce sur le marché industriel de Toronto était terne ce matin. Supertest ordinaires jouissaient d'une assez bonne demande et gagnaient 1/4 à 2 1/2. Walkers ordinaires et Nickel viraient en volume passable.

La force déployée de bonne heure ce matin sur le marché de New-York a donné une bonne impulsion à nos internationaux. Nickel gagnait en conséquence plus de \$1 à 26.55. A midi, il tenait à 26.45. Ford A gagnait 1/4. Brazilian 1/2 et Pacific Canadian 1/2. Consolidated Smelters gagnait 1/2 à 1 1/2.

Toutes les valeurs distilleries se remettaient partiellement de leur faiblesse d'hier. Walkers ordinaires gagnaient 1/4. Industrial Alcohol 1/4 et Distillers Seagram 1/4. Les brasseries étaient calmes et à peine fermes. Canada Brew, Brewing Corporation et Canadian Malt gagnaient 1/4 à 1/2.

Les aciers, les denrées, les valeurs construction et les utilités allaient à la majorité des gains. Dominion Bridge et Page Hersey gagnaient 1/4 chacun et Standard Steel, English & Glasgow, A. MacKay Harris gagnaient 1/4 à 1 1/2. Les titres Québec Power, Montreal Power, Power Corporation et Shawinigan étaient tous à la hausse. Consolidated Bakeries faiblissait à l'ouverture, mais à midi, réussissait à conserver encore un gain de 1/4 sur hier. Dominion Stores et Lowblaw A faisaient de petits gains.

Mines à Toronto (midi) TORONTO, 20. — La dernière tentative de Washington pour améliorer la condition de l'argent a

donné à celui-ci une bonne impulsion sur le marché des mines aujourd'hui. On enregistrait des gains de 20 dans certains cas.

Les valeurs argent constituaient le groupe le plus actif du marché. L'or était ferme et actif par endroits et les fondements généralement fermes, avec de petits volumes. Eldorado bondissait à 3.00, pour retomber ensuite à 2.87 et conserver un gain de 20. Castle gagnait 10 mais faiblissait par la suite et ne conservait plus que la moitié de son gain. Premier gagnait 3. Bear, 2-1-2, White Eagle, 3; Nipissing, 10 et Mining Corporation, 5.

Les seuls gains dans les fondamentaux étaient 10 pour Falconbridge, et 2 pour Sherritt. Noranda était stationnaire à 37.50 et Steel Metals Corporation de même à 1.78. Les réalisations de bénéfices ont fait perdre 11 cents à God's Lake, qui tombaient à 1.50. Cette valeur se remette toutefois par la suite pour demeurer inchangée à 1.51. Les autres valeurs des secondaires étaient fermes. Ventures à 1.01, Siscoe, à 2.10, Sylvanite à 2.55, Wayside à 41, Macassa à 2.38 et Howey à 1.21. Maple Leaf était ferme à 85, Saint-Anthony à 56 et Bobjo à 61.

Les huiles étaient stationnaires et viraient lentement. Home Oil apparaissait à 1.70 et Ajax à 1.25.

COURS DES CHANGES ENTRE BANQUES

Cours des changes entre banques (cours du 19 mars) Banque Canadienne Nationale

Remise du 19 mars

NEW-YORK, dollar, 1-16 prime

ANGLETERRE, livre, 3/10 1/2

FRANCE, franc, 65 1/2

ALLEMAGNE, Reichsmark, 20 1/2

ITALIE, lire, 100 1/2

ESPAGNE, peseta, 166 1/2

SUISSE, franc, 20 1/2

DANEMARK, couronne, 16 1/2

NORVEGE, couronne, 16 1/2

ALGERIE, franc, 20 1/2

TURQUIE, livre, 100 1/2

POLOGNE, zloty, 100 1/2

ROUMANIE, leu, 100 1/2

ATRIE, scellino, 100 1/2

GRÈCE, drachme, 100 1/2

PORTUGAL, escudo, 100 1/2

CHILI, peso, 100 1/2

ARGENTINE, peso, 100 1/2

URUGUAY, peso, 100 1/2

VENEZUELE, bolivar, 100 1/2

COLOMBIE, peso, 100 1/2

ECUADOR, sucre, 100 1/2

PÉROU, sucre, 100 1/2

BRÉSIL, cruzeiro, 100 1/2

CHILI, peso, 100 1/2

ARGENTINE, peso, 100 1/2

URUGUAY, peso, 100 1/2

VENEZUELE, bolivar, 100 1/2

COLOMBIE, peso, 100 1/2

ECUADOR, sucre, 100 1/2

PÉROU, sucre, 100 1/2

BRÉSIL, cruzeiro, 100 1/2

CHILI, peso, 100 1/2

ARGENTINE, peso, 100 1/2

URUGUAY, peso, 100 1/2

VENEZUELE, bolivar, 100 1/2

COLOMBIE, peso, 100 1/2

ECUADOR, sucre, 100 1/2

PÉROU, sucre, 100 1/2

BRÉSIL, cruzeiro, 100 1/2

CHILI, peso, 100 1/2

ARGENTINE, peso, 100 1/2

URUGUAY, peso, 100 1/2

VENEZUELE, bolivar, 100 1/2

COLOMBIE, peso, 100 1/2

ECUADOR, sucre, 100 1/2

PÉROU, sucre, 100 1/2

BRÉSIL, cruzeiro, 100 1/2

CHILI, peso, 100 1/2

ARGENTINE, peso, 100 1/2

URUGUAY, peso, 100 1/2

VENEZUELE, bolivar, 100 1/2

COLOMBIE, peso, 100 1/2

ECUADOR, sucre, 100 1/2

PÉROU, sucre, 100 1/2

BRÉSIL, cruzeiro, 100 1/2

CHILI, peso, 100 1/2

ARGENTINE, peso, 100 1/2

URUGUAY, peso, 100 1/2

VENEZUELE, bolivar, 100 1/2

COLOMBIE, peso, 100 1/2

ECUADOR, sucre, 100 1/2

PÉROU, sucre, 100 1/2

BRÉSIL, cruzeiro, 100 1/2

CHILI, peso, 100 1/2

ARGENTINE, peso, 100 1/2

URUGUAY, peso, 100 1/2

VENEZUELE, bolivar, 100 1/2

COLOMBIE, peso, 100 1/2

ECUADOR, sucre, 100 1/2

PÉROU, sucre, 100 1/2

BRÉSIL, cruzeiro, 100 1/2

CHILI, peso, 100 1/2

ARGENTINE, peso, 100 1/2

URUGUAY, peso, 100 1/2

VENEZUELE, bolivar, 100 1/2

COLOMBIE, peso, 100 1/2

ECUADOR, sucre, 100 1/2

PÉROU, sucre, 100 1/2

BRÉSIL, cruzeiro, 100 1/2

CHILI, peso, 100 1/2

ARGENTINE, peso, 100 1/2

URUGUAY, peso, 100 1/2

VENEZUELE, bolivar, 100 1/2

COLOMBIE, peso, 100 1/2

ECUADOR, sucre, 100 1/2

PÉROU, sucre, 100 1/2

BRÉSIL, cruzeiro, 100 1/2

CHILI, peso, 100 1/2

ARGENTINE, peso, 100 1/2

URUGUAY, peso, 100 1/2

VENEZUELE, bolivar, 100 1/2

COLOMBIE, peso, 100 1/2

ECUADOR, sucre, 100 1/2

PÉROU, sucre, 100 1/2

BRÉSIL, cruzeiro, 100 1/2

CHILI, peso, 100 1/2

ARGENTINE, peso, 100 1/2

URUGUAY, peso, 100 1/2

VENEZUELE, bolivar, 100 1/2

COLOMBIE, peso, 100 1/2

ECUADOR, sucre, 100 1/2

PÉROU, sucre, 100 1/2

BRÉSIL, cruzeiro, 100 1/2

CHILI, peso, 100 1/2

ARGENTINE, peso, 100 1/2

URUGUAY, peso, 100 1/2

VENEZUELE, bolivar, 100 1/2

COLOMBIE, peso, 100 1/2

ECUADOR, sucre, 100 1/2

PÉROU, sucre, 100 1/2

BRÉSIL, cruzeiro, 100 1/2

CHILI, peso, 100 1/2

ARGENTINE, peso, 100 1/2

URUGUAY, peso, 100 1/2

VENEZUELE, bolivar, 100 1/2

COLOMBIE, peso, 100 1/2

ECUADOR, sucre, 100 1/2

PÉROU, sucre, 100 1/2

BRÉSIL, cruzeiro, 100 1/2

CHILI, peso, 100 1/2

ARGENTINE, peso, 100 1/2

URUGUAY, peso, 100 1/2

VENEZUELE, bolivar, 100 1/2

COLOMBIE, peso, 100 1/2

ECUADOR, sucre, 100 1/2

PÉROU, sucre, 100 1/2

BRÉSIL, cruzeiro, 100 1/2

CHILI, peso, 100 1/2

ARGENTINE, peso, 100 1/2

URUGUAY, peso, 100 1/2

VENEZUELE, bolivar, 100 1/2

COLOMBIE, peso, 100 1/2

ECUADOR, sucre, 100 1/2

PÉROU, sucre, 100 1/2

BRÉSIL, cruzeiro, 100 1/2

CHILI, peso, 100 1/2

ARGENTINE, peso, 100 1/2

URUGUAY, peso, 100 1/2

VENEZUELE, bolivar, 100 1/2

COLOMBIE, peso, 100 1/2

ECUADOR, sucre, 100 1/2

PÉROU, sucre, 100 1/2

BRÉSIL, cruzeiro, 100 1/2

CHILI, peso, 100 1/2

ARGENTINE, peso, 100 1/2

URUGUAY, peso, 100 1/2

VENEZUELE, bolivar, 100 1/2

COLOMBIE, peso, 100 1/2

ECUADOR, sucre, 100 1/2

PÉROU, sucre, 100 1/2

BRÉSIL, cruzeiro, 100 1/2

CHILI, peso, 100 1/2

ARGENTINE, peso, 100 1/2

URUGUAY, peso, 100 1/2

VENEZUELE, bolivar, 100 1/2

COLOMBIE, peso, 100 1/2

ECUADOR, sucre, 100 1/2

PÉROU, sucre, 100 1/2

BRÉSIL, cruzeiro, 100 1/2

CHILI, peso, 100 1/2

ARGENTINE, peso, 100 1/2

URUGUAY, peso, 100 1/2

VENEZUELE, bolivar, 100 1/2

COLOMBIE, peso, 100 1/2

ECUADOR, sucre, 100 1/2

PÉROU, sucre, 100 1/2

BRÉSIL, cruzeiro, 100 1/2

CHILI, peso, 100 1/2

ARGENTINE, peso, 100 1/2

URUGUAY, peso, 100 1/2

VENEZUELE, bolivar, 100 1/2

COLOMBIE, peso, 100 1/2

ECUADOR, sucre, 100 1/2

PÉROU, sucre, 100 1/2

BRÉSIL, cruzeiro, 100 1/2

CHILI, peso, 100 1/2

ARGENTINE, peso, 100 1/2

URUGUAY, peso, 100 1/2

VENEZUELE, bolivar, 100 1/2

COLOMBIE, peso, 100 1/2

ECUADOR, sucre, 100 1/2

PÉROU, sucre, 100 1/2

BRÉSIL, cruzeiro, 100 1/2

CHILI, peso, 100 1/2

ARGENTINE, peso, 100 1/2

URUGUAY, peso, 100 1/2

VENEZUELE, bolivar, 100 1/2

COLOMBIE, peso, 100 1/2

ECUADOR, sucre, 100 1/2

PÉROU, sucre, 100 1/2

BRÉSIL, cruzeiro, 100 1/2

CHILI, peso, 100 1/2

ARGENTINE, peso, 100 1/2

URUGUAY, peso, 100 1/2

VENEZUELE, bolivar, 100 1/2

COLOMBIE, peso, 100 1/2

ECUADOR, sucre, 100 1/2

PÉROU, sucre, 100 1/2

BRÉSIL, cruzeiro, 100 1/2

Downloaded from <http://ajphaphysocpharm.sagepub.com/> at 11:06 11 September 2014

(A SUITE)

petit héros.

WATFORD, Ont., 29.— Billay, cinq ans, a sauvé la vie à un baignon qui s'enfonça sous l'eau. Il parvint à lui tenir la tête hors de l'eau jusqu'à ce que quelqu'un se portât à son secours.

— Excuse-moi, mon cher d'Arcin, commença-t-il, vous ne savez pas ce que c'est que de diriger une troupe d'amateurs. Ah! ils m'ont donné du fil à retordre, mais enfin on s'est rattrapé. Que dites-vous de Mlle de Pardiac? Quelle voix!

Il suivait Raymond qui, reprenant son mouvement de retraite, traversait le petit salon.

— Et puis, quel tempérament! On la sent toute à son affaire. Tout chante... tout vibre! Parlez-moi des femmes du Midi.

— Raymond ne se montrait nullement enclin à en parler, mais Fautras, émoussé par son rôle et par le champagne du buffet, était en veine de confiance.

— Il y a des Méridionales qui prendrait pour des femmes du Nord.

les apparentes, professa-t-il. C'est le feu qui couve allora, et il n'y a que plus de plaisir à l'attiser...

— Vous êtes toujours le petit chauffeur! dit Raymond avec une pointe de raillerie.

Fautras fit le modeste.

— Oh! il n'y a pas de mérite! Le métier est trop facile. Voulez-vous que je vous en dise le fin mot?

Il se rapprocha de Raymond.

— La vérité... et je ne parle pas que des Méridionales, je parle urbi et orbi: la vérité c'est qu'on attribue à la vertu féminine le simple effet de notre maladresse. Autrement dit, il y a des hommes qui ne savent pas s'y prendre, mais il n'y a pas d'honnêtes femmes...

— Pardon, j'aime à croire qu'il y en a quelques-unes.

— Où ça ?

— Fautras tournu sur lui-même, plissant les yeux, mimant très drôlement le monsieur qui cherche un objet introuvable.

— Ici, par exemple.

— Raymond s'était arrêté, n'avait plus âtre de sortir. Une satisfaction âpre le soulevait. Enfin, il avait à lui faire payer ce que cette soirée lui coûtait de souffrance. Il le tenait, ce Fautras, qui, après avoir approché Hélène, se permettait de poser pour l'homme irrésistible, et qui, en outre de sa personnalité antipathique, lui représentait cette société tout entière, ce monde nouveau dont l'influence dissolvait enchaînait de perdre les siens.

Habitué au laisser-aller moderne, Fautras ne devina pas l'obstacle, et comme il continuait sa pantomime :

— Ici, où il y a des femmes de ma famille, appuya Raymond d'un ton cassant.

— Quel ça, de votre famille? Votre belle-mère? Voyons, on n'est pas chargé de garder sa belle-mère?

A cet énoncé qui lui parut du plus haut comique, Fautras ne put s'empêcher de ricaner.

Sans compter, ajouta-t-il, qu'avec une belle-mère comme la vôtre, emploi ne serait peut-être pas une infirmité.

— Il n'acheva pas. Le prétexte four-

ni à Raymond était suffisant, et peu important ce prétexte.

D'un geste brusque comme une détente, le lieutenant d'Arcizan effleura de son gant la joue de Fautras ébahi...

A présent, Raymond jouissait d'un soulagement délicieux, tandis que les bras croisés, il observait avec un intérêt calme l'émot qui venait de provoquer.

M. de Ternaux, toujours à portée, s'était jeté entre lui et Fautras blême et écumant. L'incident rapide passé inaperçu pour la plupart des invités en ce moment au buffet, n'avait pu échapper à quelques-uns, aux plus intéressés justement.

Raymond vit la figure bouleversée d'Hélène, celle de Christine, terrifiée; M. Dossun balbutiant et miss Smithson qui parlait fort avec un accent tranchant et un rictus hostile.

Mais rien ne l'affecta, sinon l'interrogation haletante de son père :

— Qu'y a-t-il? que s'est-il passé entre vous?

— Rien, dit Raymond. C'est une vieille querelle. Il y a longtemps que j'avais envie de donner une leçon à ce paltoquet.

A cette perspective, il eut le petit frémissement joyeux de l'ouvrier qui ressaisit son outil, le seul qu'il sache manier, et il se rempala avec plaisir.

Fautras était un tireur de première force, de plus, renommé pour chance.

Il ferait bon se couper la gorge avec lui.

Un mot troubla ce bien-être.

Claire passait dans sa robe pomadour et, oubliée des vieux défaits, elle s'approchait du jeune homme, penchait vers lui sa tête tiède et, à mi-voix, lui souriant un air d'intimité à rendre Fautras roux :

— Ah! bien, dit-elle, c'est gentil de votre part, et il faut que je vous remercie... Avec votre duel, vous me faites une fameuse réclame!

XI

Christine avait été malade tout l'hiver depuis son retour de Paris, mais qu'elle eût pris froid là-bas, soit, elle se ressentit plus longtemps le coup Raymond du coup d'épée qu'il avait rapporté un matin d'une promenade à Vincennes avec Fautras. Durant la longue réclusion dans sa chambre en tête à tête avec la tante Emilie, les impressions violentes de la jeune fille finirent cependant par s'effoumer, faisant place à une atonie languissante, et lorsqu'elle se leva, grandie et mincie à la fois, ce fut pour se traîner d'un pied mélancolique à travers la maison vide et le parc désert que le printemps ne suffisait plus à égayer.

Son père était venu deux fois la voir et causer d'affaires avec Mlle Emilie, mais pour repartir très vite, sans qu'elle cherchât à le retenir, le sentant talonné par une agitation fébrile qui la fatiguait elle-même et, en l'absence du marquis et de Claire, les visiteurs habituels se relâchaient. Jusqu'aux Saint-Leger qui faisaient faux-bond, affolés par deux succès inespérés, coup sur coup, le mariage de leur seconde fille avec un Russe, vieille connaissance d'ambassade repêchée à Nice, et les fiançailles de leur fils aîné avec une héritière de Bordeaux, assez riche pour avoir le droit d'être bossue et n'en ayant pas abusé, légèrement contrefaite seulement.

Le petit Bertrand, dont ces événements ne troublaient ni les idées ni les habitudes, aurait bien continué à venir voir Christine, mais, en dépit de ses façons rustiques, il ne manquait pas de tact mondain, et les convenances le retenaient.

Cette solitude autour d'Arcaïz accusait la tristesse de l'intérieur, et, en ces interminables journées d'avril, Christine en était réduite à s'en aller du côté du village pour retrouver un peu de vie. Il ne lui restait même pas le désir d'une diversion. Elle n'aspirait plus, comme l'an passé, à la reprise de l'existence familière. En recevant les let-

de Raymond et de son père qui disaient toujours qu'à peu près rien de chose, bien peu de chose, le ne se plaignait pas de cette répétition monotone, tant elle apprenait les variantes.

Ces quelques semaines de Paris dans le home refait par Claire fit à lui enlever sa belle confiance de jeunesse dans le nouveau et dans l'impéru.

—Je suis en train de devenir une belle fille comme tante Emilie, déclara-t-elle un jour à Labarthe.

Labarthe hochait la tête d'un air nuclux.

Il ne s'imaginait pas plus que par passé, mais on prenait l'habitude de recourir à lui quand les circonstances exigeaient un cerveau lucide et des discours plus fermes que ceux de Mlle Emilie.

Bien que le marquis ne fût rien moins que pratique, sa présence dans le service servait de sauvegarde. Depuis l'arçisan n'était plus habité que par deux femmes, il n'y avait pas de prédication qu'on ne commit sur la propriété, et Christine se demandait parfois à quelle cause attribuer ces modifications subites dans l'entourage familial de son enfance; tant amis s'éclipsaient et tant d'adversaires qu'on se découvrait.

Labarthe seul se montrait absolument tel qu'autrefois, enveloppé dans sa direction un peu fautive

faite de timidité et de respect, et voilà pourquoi Christine entraînait volontiers dans la petite salle d'en bas où il venait donner ses consultations à Mlle Emilie; pourquoi même, en revenant de la messe, elle s'arrêtait souvent pour échanger un mot avec lui, par-dessus la clôture de son jardin.

Depuis que la mère Labarthe n'était plus là, avec son Arpète infatigable au travail et au gain, Damien se bornait à diriger l'exploitation. Après avoir mis les ouvriers à la besogne, il rentrait chez lui, et par les belles matinées de printemps il se promenait dans son jardin avec un livre ou un journal. Les livres avaient été jadis sa passion, et il ne leur demandait plus seulement de l'aider à tuer le temps, mais comme à des amis discrets, de lui enseigner ce qu'il souffrait d'ignorer et aurait eu honte d'apprendre ailleurs.

Ses idées prenaient ainsi une nouvelle direction, et, à présent qu'il s'abstenait des travaux rudes, son extérieur et sa tenue se modifiaient aussi.

LA SUITE

Un petit héros.

WATFORD, Ont., 26.—Julius Hart, cinq ans, a sauvé la vie à un compagnon qui s'enfonçait sous la glace. Il parvint à lui tenir la tête hors de l'eau jusqu'à ce que quel-

TOUS CHÔMEUR AURA LE DROIT DE S'INSCRIRE

Du travail pour les chômeurs non inscrits à l'Assistance publique. Attitude du Conseil de ville.

POUR LES LOYERS

Le Conseil municipal, réuni lundi en séance régulière, a adopté à l'unanimité la recommandation du Bureau des Commissaires que tous les citoyens dûment qualifiés aient le privilège de s'inscrire au bureau d'emploi, qu'ils reçoivent présentement des secours de l'Assistance publique ou non.

On prétend, en certains milieux, que le bureau d'emploi refuse de reconnaître les chômeurs non inscrits à l'Assistance publique et la recommandation du Bureau met fin à cet état de choses.

La question soulevait toutefois une discussion plutôt acerbe.

Il y a environ un mois, le conseil chargé un comité d'étudier la situation au bureau d'emploi; ce comité présente un rapport qui fut confié aux Commissaires, mais le Bureau n'a pas encore eu le temps de l'étudier en détail.

M. Shipman fit à ce sujet des reproches au Bureau, l'accusant de proposer au Conseil une recommandation préparée au hasard.

On comprend facilement que M. Shipman n'ait pas été saisi d'un enthousiasme délimitant lorsque M. Shipman prononça les paroles.

PENIBLE SITUATION

"N'oubliez pas, s'écria M. Brethour, que le comité n'a pas été nommé en permanence. Le Bureau le favorisait afin de se montrer courtois à l'endroit de tout le monde, mais après que le comité fit son enquête, son travail cessait. Il n'avait qu'à soumettre son rapport au Bureau. Cela est du domaine du Bureau qui n'a pas l'intention de se décharger de ses devoirs sur un autre corps public."

M. Brethour insiste que de nombreux chômeurs ne peuvent s'inscrire au bureau d'emploi parce qu'ils ne sont pas maintenus par l'Assistance publique.

M. Shipman riposte que M. Brethour fait erreur et à l'appui de sa thèse, il montre une formule d'inscription remplie par un certain M. Martin, rue Waverley, chômeur qui ne s'est pas encore inscrit à l'Assistance publique.

"C'est là un cas, répond M. Brethour, mais je dis qu'il y a des centaines de chômeurs qui essuient des refus. Je demande aux échevins si ce que j'avance n'est pas fondé."

"Vous avez raison", fit M. McVeigh.

PAS D'EXCEPTION

Le maire explique que, d'après les décisions des autorités provinciales, le bureau d'emploi ne peut refuser d'inscrire qui ce soit, même s'il n'est pas inscrit à l'Assistance publique.

M. Shipman rappelle que le comité devait faire rapport au Conseil et non au Bureau; c'est ce qu'il a fait, puis le Conseil confia le rapport au Bureau. M. Brethour, cependant, ne se présente qu'à la première séance. Il n'y vint plus dans la suite, dit M. Shipman, et le public peut juger de l'intérêt que M. Brethour porte à ces chômeurs.

M. Brethour—Je connais plus la situation que l'échevin Shipman. Il n'a qu'à me voir à l'œuvre et il saura que jour et nuit j'étudie la question dans l'espoir d'y apporter une solution. Quant à prétendre que le tout le monde peut maintenant s'inscrire au bureau je répète que c'est faux.

M. Welch—Est-ce que vous avez l'intention, M. le maire, de laisser les membres du Conseil parler plusieurs fois sur la même question?

M. Nolan—Laissons-les parler aussi souvent qu'ils le veulent.

TEMPS LIMITE

M. Lewis félicite le comité de son bon travail. Il explique toutefois que le Bureau n'a pas eu le temps d'approfondir le rapport, vu que le maire et les commissaires ont dû s'absenter dans l'intérêt de la ville. Il avance que le comité aurait dû discuter la question avec le Bureau, afin de s'entendre au sujet des changements à apporter au rapport.

M. Pinard dit que le comité veut plaire à tout le monde, le seul contentement qui existe a trait au délai accordé à l'étude du rapport.

M. Charpentier reprend que le Bureau n'a pas eu le temps de l'étudier.

M. Nolan—Pourquoi ne pas laisser M. Brethour et M. Shipman régler la question dans l'ordre de la loi.

Et tout le monde de dire.

M. McVeigh insiste que des centaines de citoyens se sont entendus à refuser la permission de s'inscrire parce qu'ils ne reçoivent pas de secours directs.

La recommandation du Bureau mettra fin à cette situation.

UNE RESTRICTION
Le Conseil a aussi décrété, sur la recommandation du Bureau, que personne n'aura droit aux secours s'il vient s'établir à Ottawa après le 1er avril.

M. Belanger—Est-ce qu'on a le droit d'adopter cette mesure restrictive?

M. le maire—Je l'espère bien, mais j'en doute fort.

M. Charpentier—Nous le saurons au bout de douze mois.

POUR LES LOYERS

M. McCann proposa que la ville donne plus d'ouvrage aux chômeurs afin d'augmenter du salaire d'une journée le loyer que la corporation versera désormais aux propriétaires. Ces derniers, dit-il, ne peuvent payer leurs loyers avec les loyers infimes qu'ils reçoivent.

M. Charpentier expliqua que la suggestion McCann ne pouvait être adoptée, vu que les loyers sont payés d'après entente avec les autorités provinciales qui fixent à 15 dollars le loyer mensuel. Tout montant supplémentaire devra venir de la caisse municipale, sans espoir de recevoir des autorités ontariennes la moindre contribution.

GAGES PLUS ÉLEVÉS

Le Conseil, par 18 voix contre 5, a confié au Bureau la proposition

LE CALME EST RÉTABLI DANS CETTE RÉGION

Le député Goulet dit que personne ne démissionnera à Casselman, Ont.

MALCOLM ATTEND

M. Alfred Goulet, député du comté de Russell au parlement fédéral, a déclaré ce matin à son retour de Casselman, Ont., que le calme est rétabli parmi les fonctionnaires de l'endroit et que ceux qui désiraient démissionner à cause de l'enquête sur l'administration des secours directs, resteront en fonctions.

Les détectives de la police provinciale cherchent toujours pour les assaillants du constable J.-Albert Thibault, conseiller municipal de Casselman, dit M. Goulet, mais apparemment, ils ne sont pas plus avancés que dimanche. L'arrivée de la police, après le départ de M. Malcolm de Toronto, avait créé un vif émoi, mais les résidents de Casselman et du canton de Cambridge ont repris leur calme depuis hier soir. Le maire Goulet restera en fonctions avec les autres mandataires publics, contrairement à ce qu'il a annoncé au Droit hier. Personnellement — et mon opinion est partagée par la majorité des résidents — je crois que M. Thibault fut attaqué par une couple de personnes non intéressées dans l'enquête."

M. Goulet a fait le voyage en compagnie de M. Aurélien Bélanger, ancien député de Russell au parlement provincial. Le député rappelle que les autorités municipales de Casselman s'étaient rendues à Toronto plus tôt cet hiver et que les autorités provinciales étaient satisfaites de l'administration des secours. Il a pu se glisser quelques abus involontaires par-ci par-là, dit M. Goulet, mais il ne faut pas faire de tempête dans un verre d'eau.

L'ENQUÊTEUR
Dans l'intervalle, M. J.-L. Malcolm, inspecteur en chef du service provincial des secours aux chômeurs, attend à Ottawa des instructions de Toronto au sujet de l'enquête qu'il a entreprise dans le canton de Cambridge, et le village de Casselman.

"Je suis content de constater que le procureur général dans les comtés de Prescott et Russell, M. Camille Marion, hier à Rockland, pour étudier les aspects légaux de la situation, dit-il. Nous attendons des instructions précises du département du procureur général à Ottawa. Pour le moment, il n'y a rien de neuf pour publication. Nous aurons probablement des nouvelles demain. Je ne saurais dire si des mandats seront émis contre les fonctionnaires de Cambridge et Casselman. L'enquête se continue lentement mais sûrement. Nous avons entrevu de nombreux chômeurs en fin de semaine."

La vérification des livres se continue à Toronto et à Ottawa. M. F. G. Ardouin, vérificateur licencié, fait celle des livres du canton de Cambridge à Ottawa.

M. P. Lafèche, de Casselman, tient à laisser savoir aujourd'hui qu'il n'a rien à faire dans la demande pour une enquête sur l'administration des secours dans son village, contrairement à ce que les journaux annonçaient hier.

LE DÉFICIT DU
C. N. R. EN 1933
FUT DE \$52.000.000

Des prévisions budgétaires supérieures au montant de \$52.000.000 pour l'année financière courante ont été déposées hier après-midi à la Chambre des communes, par le ministre des Finances, M. E. N. Rhodes. A lui seul le Canadian National requiert une somme de \$52.263.819. C'est le déficit enregistré par le chemin de fer national pendant l'année 1933.

Vient ensuite, en ordre d'importance, un prêt de \$196.997 pour la Canadian National Steamships Limited, service des Antilles, afin de combler le déficit de 1933.

Une somme de \$80.568 est requise pour combler le déficit encouru par l'administration de la loi des taxes de transport des provinces maritimes. La somme est due au Canada National.

Les autres sommes comprises dans les prévisions budgétaires sont les suivantes: \$39.600 pour les coûts pour le service postal entre la Colombie canadienne, l'Australie et la Chine; \$30.000 pour l'administration du service des rentes viagères du ministère du Travail; \$25.000 pour la Commission canadienne de la radio; \$15.000 pour la commission des ressources naturelles de la Saskatchewan; \$10.000 pour la publication des débats de la Chambre des communes; et \$18 pour les dépenses de voyage du juge John McKay de Thunder Bay pendant qu'il exerçait ses fonctions dans la région de Rainy River.

Pour tout ce que vous avez à vendre ou à louer servez-vous des PETITES ANNONCES CLASSEES.

"J'ai pleine confiance en lui, répondit M. McVeigh, mais je pense qu'il y a moyen de faire quelque concession à des victimes innocentes. Si vous ne consentez pas, la corporation va certainement en entendre parler d'autre façon!"

"C'est cela," conclut le maire. Et le Conseil approuva l'attitude du maire.

LES OBLIGATIONS
Le Conseil a accepté l'offre de \$102.53 qu'a faite le syndicat A.-E. Ames, limitée, pour l'émission courante de la corporation à 4 p.c. Et n'oubliez pas, fit remarquer M. Lewis, que si la corporation obtient un prix aussi avantageux, c'est qu'elle paie un intérêt trop élevé pour ses emprunts. Les banquiers et courtiers qui font une offre aussi attrayante s'assurent un profit de 200 p.c. lorsqu'ils revendent ces obligations."

L'HIVER AVANCE
Le Conseil a décidé lundi soir que la période de l'heure d'été s'étendrait cette année du 29 avril au 29 septembre. Le maire lancera une proclamation à cet effet.

A cause d'un malentendu au sujet des contrats de bois, le Conseil les a renvoyés au Bureau pour plus ample considération.

M. Belanger profita de l'occasion pour protester contre la mauvaise qualité du bois que l'on distribue aux nécessiteux. La seule solution serait, dit-il, de fournir ce bois pendant un mois aux directeurs de l'Assistance publique; quand ils auraient souffert un peu, ils comprendraient. Cette clause du rapport fut renvoyée au Bureau sur proposition de M. MacDonald.

CONGE PROLONGÉ
Sur proposition de MM. Pariseau et Bélanger, le Conseil a prolongé de trois mois le conge de l'échevin Desjardins, dont l'état de santé laisse à désirer. La résolution formulée des vœux pour le prompt rétablissement du doyen du Conseil.

Les autorités ont approuvé les démarches de M. Bélanger pour obtenir que le gouvernement provincial partage avec les municipalités le revenu qu'il retirera de la vente de bière et autres boissons.

M. McMillan trouve la résolution quelque peu prématurée. M. Belanger répond qu'il n'espère pas une réponse favorable des autorités provinciales, mais il conseille cette démarche afin de prouver au gouvernement que les municipalités n'ont pas l'intention d'accepter toutes les impositions provinciales sans tâcher de faire valoir leurs droits.

PAS D'ETRANGERS
M. Sloan s'inquiète beaucoup de ce que des citoyens, surtout de Hull, font affaire ou obtiennent de l'emploi à Ottawa.

Il a donc réuni lundi soir à l'aire adopter deux résolutions, l'une relative au prélevement d'un impôt sur les marchands et entrepreneurs de l'extérieur qui ont des clients à Ottawa; l'autre demandant aux patrons de n'employer que des citoyens d'Ottawa.

Tout cela est bien beau, fit remarquer M. Belanger, mais il ne faut pas s'emballer. Que penser de tous ces citoyens d'Ottawa qui occupent des postes importants à l'International Paper et la Galtineau Power et chez Eddy?

MM. Belanger, Pariseau et Welch s'opposèrent à cette deuxième proposition.

de M. Plant que la corporation force la Compagnie des tramways à payer pour l'enlèvement de la neige les mêmes gages que la corporation et à limiter à huit heures la journée de travail. Le vote fut de 18 contre 6.

Plusieurs échevins ont protesté contre la pratique de la compagnie d'importer des travailleurs de Hull parce qu'elle leur paie des gages inférieurs à ceux qu'elle serait obligée de verser aux gens d'Ottawa.

Le renvoi au Bureau se fit sur proposition de MM. Marsden et Welch. Seuls MM. Lacasse, McCann, McMillan, McVeigh, Plant et Shipman s'y opposèrent.

LE CALME EST RÉTABLI DANS CETTE RÉGION

Le député Goulet dit que personne ne démissionnera à Casselman, Ont.

MALCOLM ATTEND

M. Alfred Goulet, député du comté de Russell au parlement fédéral, a déclaré ce matin à son retour de Casselman, Ont., que le calme est rétabli parmi les fonctionnaires de l'endroit et que ceux qui désiraient démissionner à cause de l'enquête sur l'administration des secours directs, resteront en fonctions.

Les détectives de la police provinciale cherchent toujours pour les assaillants du constable J.-Albert Thibault, conseiller municipal de Casselman, dit M. Goulet, mais apparemment, ils ne sont pas plus avancés que dimanche. L'arrivée de la police, après le départ de M. Malcolm de Toronto, avait créé un vif émoi, mais les résidents de Casselman et du canton de Cambridge ont repris leur calme depuis hier soir. Le maire Goulet restera en fonctions avec les autres mandataires publics, contrairement à ce qu'il a annoncé au Droit hier. Personnellement — et mon opinion est partagée par la majorité des résidents — je crois que M. Thibault fut attaqué par une couple de personnes non intéressées dans l'enquête."

M. Goulet a fait le voyage en compagnie de M. Aurélien Bélanger, ancien député de Russell au parlement provincial. Le député rappelle que les autorités municipales de Casselman s'étaient rendues à Toronto plus tôt cet hiver et que les autorités provinciales étaient satisfaites de l'administration des secours. Il a pu se glisser quelques abus involontaires par-ci par-là, dit M. Goulet, mais il ne faut pas faire de tempête dans un verre d'eau.

L'ENQUÊTEUR
Dans l'intervalle, M. J.-L. Malcolm, inspecteur en chef du service provincial des secours aux chômeurs, attend à Ottawa des instructions de Toronto au sujet de l'enquête qu'il a entreprise dans le canton de Cambridge, et le village de Casselman.

"Je suis content de constater que le procureur général dans les comtés de Prescott et Russell, M. Camille Marion, hier à Rockland, pour étudier les aspects légaux de la situation, dit-il. Nous attendons des instructions précises du département du procureur général à Ottawa. Pour le moment, il n'y a rien de neuf pour publication. Nous aurons probablement des nouvelles demain. Je ne saurais dire si des mandats seront émis contre les fonctionnaires de Cambridge et Casselman. L'enquête se continue lentement mais sûrement. Nous avons entrevu de nombreux chômeurs en fin de semaine."

La vérification des livres se continue à Toronto et à Ottawa. M. F. G. Ardouin, vérificateur licencié, fait celle des livres du canton de Cambridge à Ottawa.

M. P. Lafèche, de Casselman, tient à laisser savoir aujourd'hui qu'il n'a rien à faire dans la demande pour une enquête sur l'administration des secours dans son village, contrairement à ce que les journaux annonçaient hier.

LE DÉFICIT DU
C. N. R. EN 1933
FUT DE \$52.000.000

Des prévisions budgétaires supérieures au montant de \$52.000.000 pour l'année financière courante ont été déposées hier après-midi à la Chambre des communes, par le ministre des Finances, M. E. N. Rhodes. A lui seul le Canadian National requiert une somme de \$52.263.819. C'est le déficit enregistré par le chemin de fer national pendant l'année 1933.

Vient ensuite, en ordre d'importance, un prêt de \$196.997 pour la Canadian National Steamships Limited, service des Antilles, afin de combler le déficit de 1933.

Une somme de \$80.568 est requise pour combler le déficit encouru par l'administration de la loi des taxes de transport des provinces maritimes. La somme est due au Canada National.

Les autres sommes comprises dans les prévisions budgétaires sont les suivantes: \$39.600 pour les coûts pour le service postal entre la Colombie canadienne, l'Australie et la Chine; \$30.000 pour l'administration du service des rentes viagères du ministère du Travail; \$25.000 pour la Commission canadienne de la radio; \$15.000 pour la commission des ressources naturelles de la Saskatchewan; \$10.000 pour la publication des débats de la Chambre des communes; et \$18 pour les dépenses de voyage du juge John McKay de Thunder Bay pendant qu'il exerçait ses fonctions dans la région de Rainy River.

Pour tout ce que vous avez à vendre ou à louer servez-vous des PETITES ANNONCES CLASSEES.

"J'ai pleine confiance en lui, répondit M. McVeigh, mais je pense qu'il y a moyen de faire quelque concession à des victimes innocentes. Si vous ne consentez pas, la corporation va certainement en entendre parler d'autre façon!"

"C'est cela," conclut le maire. Et le Conseil approuva l'attitude du maire.

LES OBLIGATIONS
Le Conseil a accepté l'offre de \$102.53 qu'a faite le syndicat A.-E. Ames, limitée, pour l'émission courante de la corporation à 4 p.c. Et n'oubliez pas, fit remarquer M. Lewis, que si la corporation obtient un prix aussi avantageux, c'est qu'elle paie un intérêt trop élevé pour ses emprunts. Les banquiers et courtiers qui font une offre aussi attrayante s'assurent un profit de 200 p.c. lorsqu'ils revendent ces obligations."

L'HIVER AVANCE
Le Conseil a décidé lundi soir que la période de l'heure d'été s'étendrait cette année du 29 avril au 29 septembre. Le maire lancera une proclamation à cet effet.

A cause d'un malentendu au sujet des contrats de bois, le Conseil les a renvoyés au Bureau pour plus ample considération.

M. Belanger profita de l'occasion pour protester contre la mauvaise qualité du bois que l'on distribue aux nécessiteux. La seule solution serait, dit-il, de fournir ce bois pendant un mois aux directeurs de l'Assistance publique; quand ils auraient souffert un peu, ils comprendraient. Cette clause du rapport fut renvoyée au Bureau sur proposition de M. MacDonald.

CONGE PROLONGÉ
Sur proposition de MM. Pariseau et Bélanger, le Conseil a prolongé de trois mois le conge de l'échevin Desjardins, dont l'état de santé laisse à désirer. La résolution formulée des vœux pour le prompt rétablissement du doyen du Conseil.

Les autorités ont approuvé les démarches de M. Bélanger pour obtenir que le gouvernement provincial partage avec les municipalités le revenu qu'il retirera de la vente de bière et autres boissons.

M. McMillan trouve la résolution quelque peu prématurée. M. Belanger répond qu'il n'espère pas une réponse favorable des autorités provinciales, mais il conseille cette démarche afin de prouver au gouvernement que les municipalités n'ont pas l'intention d'accepter toutes les impositions provinciales sans tâcher de faire valoir leurs droits.

PAS D'ETRANGERS
M. Sloan s'inquiète beaucoup de ce que des citoyens, surtout de Hull, font affaire ou obtiennent de l'emploi à Ottawa.

Il a donc réuni lundi soir à l'aire adopter deux résolutions, l'une relative au prélevement d'un impôt sur les marchands et entrepreneurs de l'extérieur qui ont des clients à Ottawa; l'autre demandant aux patrons de n'employer que des citoyens d'Ottawa.

Tout cela est bien beau, fit remarquer M. Belanger, mais il ne faut pas s'emballer. Que penser de tous ces citoyens d'Ottawa qui occupent des postes importants à l'International Paper et la Galtineau Power et chez Eddy?

MM. Belanger, Pariseau et Welch s'opposèrent à cette deuxième proposition.

de M. Plant que la corporation force la Compagnie des tramways à payer pour l'enlèvement de la neige les mêmes gages que la corporation et à limiter à huit heures la journée de travail. Le vote fut de 18 contre 6.

Plusieurs échevins ont protesté contre la pratique de la compagnie d'importer des travailleurs de Hull parce qu'elle leur paie des gages inférieurs à ceux qu'elle serait obligée de verser aux gens d'Ottawa.

Le renvoi au Bureau se fit sur proposition de MM. Marsden et Welch. Seuls MM. Lacasse, McCann, McMillan, McVeigh, Plant et Shipman s'y opposèrent.

LE NATIONAL COUNCIL OF WOMEN S'ABSTIENDRA DE L'ETUDE DE CES SUJETS

Le "birth-control" et la stérilisation ne pourront être discutés par cette fédération féminine, est-il décidé.

Le conseil local du National Council of Women, à sa réunion mensuelle tenue hier au Château-Laurier, a approuvé l'attitude prise par Mademoiselle Winnifred Kydd, présidente nationale, en refusant les conseils locaux à s'abstenir de toute discussion sur le "birth-control" et la "sterilization".

La constitution du National Council ne permet aucune attitude sur des questions de race, de religion ou de politique et Mademoiselle Kydd est d'avis que la stérilisation et le contrôle de la natalité sont à l'encouragement des religions catholiques. Elle serait donc inconstitutionnelle pour les dames affiliées au Council d'étudier des questions condamnées par Rome.

Madame J.-A. Wilson a proposé que l'attitude de Mademoiselle Kydd soit approuvée par le conseil d'Ottawa. Elle a été secondée par Mme Peter Whelan. En premier lieu, les deux questions sont du ressort des Eglises. Deuxièmement, dit la résolution, peu de femmes sont en mesure de discuter le problème d'une façon scientifique et peu de femmes aussi ont les connaissances médicales requises pour cette étude.

"Nous ne voulons pas démolir le Council par une théorie encore trop jeune", dit Madame Wilson. A cause de l'attitude énergique prise par les dames, les associations nationales, provinciales, régionales, diocésaines, etc., ne pourront pas discuter le problème d'une façon scientifique et peu de femmes aussi ont les connaissances médicales requises pour cette étude.

Madame Edgar Hardy présidait la réunion. Les orateurs de circonstance furent le Dr J.-R. Hollingsworth, M. Earl Rowe, député de Dufferin-Simcoe au parlement fédéral. Le premier para à l'importance de la

pasteurisation du lait et de la crème à Ottawa. Il est l'inspecteur municipal des denrées alimentaires. Le Dr Hollingsworth invita les dames à appuyer le règlement municipal sur la pasteurisation obligatoire quand la question se présentera devant le conseil municipal en avril. Le député Rowe parla des problèmes nationaux et internationaux.

SALAIRES DU S. C.
Le conseil local a adopté une résolution approuvant le rétablissement des salaires au point où ils étaient avant la réduction de 10 pour cent au service civil du Canada. La réunion a regretté que le conseil n'ait pas été représenté dans la délégation reçue hier midi par le ministre des finances. Le conseil a aussi félicité le Public Welfare Board des relevés qu'il fera de tous les cas de nécessiteux à Ottawa.

Le National Council of Women se réunira à Ottawa durant la semaine du 15 octobre prochain. Le conseil local a nommé les présidentes suivantes pour les études de l'année: cinéma et publications, Mademoiselle Bernard Alexander; civisme, Mademoiselle Helen Doherty; loïs et urbanisme, Mme E.-M. Kindie; ressources nationales, Mme B.-M. McKay; économie politique, Mme H.-C. Cooke; arts et littérature, Mme G.-D. Finlayson; éducation, Mme M.-E. Cowan; récréation nationale, Mme I. W. Shepard; finances et œuvres, Mme H.-H. Rowatt; bien-être de l'enfance, Mme Ora-B. Jones; santé publique, Mme J.-R. Smilie; hygiène mentale, Mme C.-A. Young; lois affectant les femmes et les enfants, Mme A.-H. Lief; société des Nations, Mme H.-G. Barber; migration, Mme G.-J. Desbarats; métiers et professions, Mme Lottis O'Brien.

DEUX ORATEURS
Madame Edgar Hardy présidait la réunion. Les orateurs de circonstance furent le Dr J.-R. Hollingsworth, M. Earl Rowe, député de Dufferin-Simcoe au parlement fédéral. Le premier para à l'importance de la

Conférence des organistes
à Londres l'an prochain

Les organistes canadiens seraient les invités du Collège Royal des Organistes.

Une conférence des organistes du Canada et des autres parties de l'Empire britannique serait convoquée à Londres, Angleterre, à l'été de 1935, sous les auspices du Collège Royal des Organistes. Cette conférence a été posée récemment à la réunion de la section d'Ottawa du Collège canadien des organistes, par le docteur Albert Ham, de Toronto, fondateur et président honoraire du

Collège canadien des organistes. Le conseil a décidé de mener le projet à bonne fin. Le Collège Royal des Organistes s'est réuni récemment à Londres et c'est déclaré en faveur d'une telle initiative.

M. H. G. Langlois, de Toronto, secrétaire du Collège canadien, et M. Shutt, de Québec, étaient les invités d'honneur à la réunion de la section d'Ottawa. Le docteur J. W. Beaudet, président, occupait le fauteuil.

cial des Oblats de langue anglaise, s'est contenté de dire: "Nous n'avons rien à rendre public pour le moment".

Moins de bière
BERLIN, 20 — Les Allemands boivent maintenant moins de bière. Avant la guerre, d'après le "Vossische Zeitung", la consommation hebdomadaire par tête d'adulte d'environ 26 gallons, elle a diminué à 13 gallons en 1932 et en 1933.

Little Theatre
CE SOIR
8 h. 30
Gala Dramatique

"Faut-il le réveiller?"
Un acte, de Mme Chevrin

"L'Ecole des Belles-Mères"
Comédie de Brieux

"Les Jacobins"
Drame

Entrée - - 75c et 50c

LE COLLEGE
ST-PATRICE.

Les délibérations des détenteurs d'obligations émises par la communauté de langue anglaise de la Saskatchewan, qui continuent aujourd'hui au Château-Laurier. Elles furent interrompues hier matin. On croit comprendre qu'il s'agit des versements d'intérêts que les détenteurs ont à rencontrer sur une émission de \$800.000 en obligations.

Me William Unger, aviseur légal de la communauté, a laissé entendre que les banquiers et courtiers feraient quelques concessions. Le R. P. Denis Finnigan, O. M. I., provincial

"JACOBINS"
PAYAN, par Félix Leclerc

Félix ! Qui ne connaît pas Félix ? Un type de collègue, toujours joyeux, toujours prêt. Et acteur dont ! Sa renommée est établie il y a belle lurette. Mais il faut le voir dans "Payan", le traitre et l'âme damnée de Robespierre. C'est lui qui déclenche l'intrigue du drame; il y met de la ruse et du sarcasme. Sa violence et ses emportements, qui le portent à "fusiller" tout le monde, ne l'avaient pas au point de lui faire perdre le sens des valeurs. Il a la note juste sur le prêtre. Entendez-le !

"Le prêtre ! Voilà l'ennemi ! ! ! Quel qu'on s'entreprenne, c'est toujours contre lui qu'on se bute. Sa force est faite de sa prudence et de sa ténacité; serpent ou toupe, on le voit nulle part, mais il se glisse partout, et partout il veut régner en maître. Pourtant, nous avons contre lui tous les instincts de notre nature; mais il s'accroche à tous les écus de notre cœur. D'un seul mot, il fixe toute une vie: l'éternité ! Nous entraînons les hommes par les biensfaits du présent, ils nous le rendent par les promesses de l'avenir ! Et rien ne l'arrête parce que rien ne l'attaque ici-bas. Ammoncelles les obstacles sur ses pas, il les gravit comme un pécidé-tal qui le rapproche du ciel ! Que faire contre un homme pour qui l'échafaud est un autel ! ! !"

Payan est certes un des rôles les plus considérables, et Félix le maîtrise avec un art remarquable.

Mme M. Patry décédée à 85 ans

ELLE ETAIT LA MERE DE TROIS RELIGIEUSES ET LA TANTE DE TROIS PRETRES SECTULIERS.

Nous apprenons avec regret la mort de Mme Magloire Patry, veuve, née Delphine Piché, résidente bien connue d'Ottawa, survenue hier à la résidence de son fils, Edgar, 226 à St-Patrice, après une longue maladie. Elle était âgée de 85 ans et 6 mois. Originaire de Portneuf, P.Q., la défunte était venue s'établir à Ottawa depuis onze ans. Elle était l'épouse de feu Magloire Patry, ancien typographe de Québec, décédé en 1915. Elle était du Tiers-Ordre de Québec, fraternité du St-Sacrement et membre de l'Union de Prière.

Elle laisse pour la pleurer son fils Edgar, ses trois filles Alvine, (St Marie du Carmel), Alida, (St Marie de l'Espérance), Lucia, (St Marie de l'Enfant Jésus), toutes religieuses des Soeurs Notre-Dame du Bon Conseil de Chicoutimi; trois beaux-frères, M. Ferdinand Patry, de Québec; M. Joseph Patry, de Winnipeg; Man, et M. Jules Patry, de St-Raymond; deux belles-sœurs, Mme Abraham Giroux (Anna), de Québec; et Mlle Josephine Patry, de St-Raymond.

Sa belle-fille Mme Edgar Patry, ses petits-enfants, Maurice, Fernand, Georges, Bernard, Hélène et Irène; un arrière-petit-fils, Gilles Patry, une sœur, Mme Vve Solomon Germain, de Portneuf, plusieurs neveux et nièces, dont M. et Mme Edouard Houde, de Montréal, Mlle Béatrice Piché et Ferdinand Piché, M. l'abbé Edgar Piché, de Kingston; M. l'abbé Adolphe Piché, curé de St-Leonard, et M. l'abbé Raoul Dufresne, vicaire de St-Dominique.

Les funérailles auront lieu jeudi matin à 8 heures à la Basilique. Départ de la résidence mortuaire, 226 1/2 rue St-Patrice à 2 heures 45. Sépulture à Portneuf, P.Q.

La "Dyol" prie la famille en deuil de croire à sa plus profonde et respectueuse sympathie.

Depenses fédérales dans Pembroke

M. I. D. Cotman, conservateur de Renfrew-nord, avait posé la question suivante au gouvernement fédéral: Quelle somme d'argent (a) le gouvernement fédéral, (b) le gouvernement provincial de l'Ontario, (c) la municipalité ont-ils dépensée dans la ville de Pembroke, durant les années 1930, 1931, 1932, 1933, et 1934 respectivement, en vertu des lois destinées à remédier au chômage? Le gouvernement a répondu comme suit: